

Réunion du Conseil municipal de Strasbourg
du lundi 30 septembre 2024 à 10 heures
en salle des Conseils du Centre administratif
Convoqué par courrier en date du 24 septembre 2024

Compte-rendu sommaire

Assistaient à la réunion sous la présidence de Jeanne BARSEGHIAN, Maire de Strasbourg
(a donné procuration à Syamak AGHA BABAEI à compter du point 39 jusqu'au point 62 inclus)

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Syamak AGHA BABAEI (a donné procuration à Jeanne BARSEGHIAN à compter du point 66), Marc HOFFSESS, Floriane VARIERAS, Joël STEFFEN (présent lors de l'appel nominal, a donné procuration à Pierre OZENNE jusqu'au premier vote du point 2 inclus), Carole ZIELINSKI (a donné procuration à Joël STEFFEN à compter du point 64), Alexandre FELTZ (a donné procuration à Floriane VARIERAS à partir du deuxième vote du point 2 (vote secret)), Hülliya TURAN, Pierre OZENNE, Nadia ZOURGUI, Guillaume LIBSIG, Anne MISTLER, Benjamin SOULET, Véronique BERTHOLLE, Salah KOUSSA, Christelle WIEDER, Owusu TUFUOR, Marina LAFAY, Abdelkarim RAMDANE.

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Adrien ARBEIT (a donné procuration à Guillaume LIBSIG à compter du point 24), Aurélien BONNAREL, Rebecca BREITMAN, Joris CASTIGLIONE, Marie-Dominique DREYSSE, Salem DRICI (a donné procuration à Sophie DUPRESSOIR à partir du point 2), Antoine DUBOIS, Sophie DUPRESSOIR, Céline GEISSMANN, Etienne GONDREXON, Marie-Françoise HAMARD (a donné procuration à Sophie PARISOT du point 3 au point 14 inclus), Jonathan HERRY (a donné procuration à Lucette TISSERAND jusqu'au point 2 inclus), Pierre JAKUBOWICZ, Anne-Marie JEAN (a donné procuration à Joël STEFFEN du point 3 au point 23 inclus), Alain JUND (a donné procuration à Anne-Marie JEAN à compter du point 65), Christel KOHLER (a donné procuration à Nicolas MATT à partir du deuxième vote du point 2 (vote secret)), Aurélie KOSMAN, Hamid LOUBARDI, Pascal MANGIN, Dominique MASTELLI, Nicolas MATT, Jean-Philippe MAURER, Jamila MAYIMA (absente lors de la lecture de l'ordre du jour, a donné procuration à Rebecca BREITMAN à compter du point 17), Germain MIGNOT (a donné procuration à Aurélien BONNAREL du point 3 jusqu'au point 66 inclus), Antoine NEUMANN, Soraya OULDJI, Carmen PAOLONE (a donné procuration à Antoine NEUMANN pour les points 3 et 4), Sophie PARISOT, Anne-Pernelle RICHARDOT, Gabrielle ROSNER-BLOCH (absente lors de la lecture de l'ordre du jour, a donné procuration à Jean-Philippe MAURER à compter du deuxième vote du point 2 (vote secret)), Françoise SCHAETZEL, Elsa SCHALCK (arrivée en séance lors de l'examen du point 1), Lucette TISSERAND, Catherine TRAUTMANN, Jean-Philippe VETTER, Jean WERLEN, Caroline ZORN.

Etaient absent·es et excusé·es :

Mmes et MM. les Adjoint·es :

Suzanne BROLLY (a donné procuration à Benjamin SOULET)

Mmes et MM. les Conseiller·ères :

Caroline BARRIERE (a donné procuration à Anne-Pernelle RICHARDOT), Khadija BEN ANNOU (a donné procuration à Abdelkarim RAMDANE), Christian BRASSAC (a donné procuration à Françoise SCHAETZEL), Yasmina CHADLI (a donné procuration à Joris CASTIGLIONE), Isabelle MEYER (a donné

procuration à Jean-Philippe VETTER à compter du point 2), Hervé POLESI (a donné procuration à Marc HOFFSESS), Serge OEHLER, Patrice SCHOEPFF (a donné procuration à Salah KOUSSA).

Secrétaire de séance : M Benjamin SOULET

Au vu de l'appel nominal effectué par M Benjamin SOULET le quorum est atteint.

Les points 5, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 40, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59 et 60 ont été adoptés en début de séance lors de lecture de l'ordre du jour

Dans un second temps, ont été examinés les projets de délibération et communications retenus par un ou plusieurs membres du Conseil : il s'agit des points 1, 2, 3, 4, 6, 14, 17, 21, 23, 24, 39, 45 et 61.

Le point 2 a donné lieu à deux votes :

- *un premier vote public pour constater la vacance des deux postes de 15ème et 18ème adjoint-es à la Maire, pour décider du maintien du nombre d'adjoint-es à la Maire à 19 et pour décider de désigner un nouvel adjoint et une nouvelle adjointe, qui occuperont respectivement les 15ème et 18ème rangs dans l'ordre du tableau du Conseil municipal,*
- *un deuxième vote secret pour procéder à l'élection des deux nouveaux adjoints (scrutin de liste) ; pour ce vote deux assesseurs ont été désignés : MM Adrien ARBEIT et Joris CASTIGLIONE.*

Neuf motions, neuf questions orales et une question d'actualité ont été rajoutées à l'ordre du jour. Ces textes additionnels ont été examinés après les points inscrits initialement à l'ordre du jour.

La séance a été présidée par Mme Jeanne BARSEGHIAN sauf pour les points 39, 45, 61 et 62, points pendant lesquels elle a cédé la présidence à M. Syamak AGHA BABAEI et quitté l'hémicycle.

Une suspension de séance a eu lieu de 10h34 à 11h40 lors de la présentation du rapport de l'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne (point 1 de l'ordre du jour).

L'intégralité des délibérations et autres actes adoptés le 30 septembre 2024, ainsi que leurs annexes, sont consultables à compter du 07 octobre 2024 dans le recueil des délibérations mis à disposition du public au service des Assemblées, bureau 1300 au Centre administratif – 1 parc de l'Etoile à Strasbourg, ainsi que sur le site internet de la collectivité (www.strasbourg.eu)

..

1 Communication : Présentation du rapport de l'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne.

L'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne est composé d'un panel représentatif de vingt strasbourgeois·es disposant d'un mandat d'un an, dédié à la veille et à l'exploration de la participation citoyenne à Strasbourg.

Comme le prévoit la délibération du 10 mai 2023, les objectifs de ce dispositif sont de :

- réaliser un bilan annuel et transparent des dispositifs et instances de participation citoyenne à Strasbourg, afin de se prononcer sur la qualité de la démocratie locale,
- veiller de manière indépendante au respect du cadre de la participation citoyenne à Strasbourg,
- explorer les innovations en matière de démocratie participative.

Pour accomplir ses objectifs, l'Observatoire dispose de 3 outils :

1/ Le rapport d'observation

Réalisé chaque année et présenté aux membres du Conseil Municipal, le rapport d'observation couvre l'activité de l'Observatoire et propose des améliorations des dispositifs de participation citoyenne à Strasbourg.

2/ L'auto-saisine

L'auto-saisine permet aux membres de se saisir d'un sujet afin de faire des propositions à la Ville pour améliorer la politique de participation citoyenne.

3/ La saisine

Tout au long de l'année, les habitant·es et les élu·es de Strasbourg peuvent attirer l'attention de l'Observatoire en le saisissant sur un sujet de participation citoyenne à Strasbourg. Les membres de l'Observatoire sont libres du traitement donné à chaque saisine.

Après que l'instance ait été constituée sur la base d'un tirage au sort en septembre 2023, les membres de l'Observatoire ont été sensibilisés au fonctionnement de la collectivité et à la thématique de la participation citoyenne. Enfin, ils ont été formés à des pratiques de travail collaboratives.

Pendant l'année de leur mandat, ils ont participé à 30 rencontres et auditions. Ils ont également participé à une dizaine d'événements ou réunions publiques et ont organisé leurs travaux autour de deux thématiques principales :

- les évolutions possibles en matière de pratiques de participation citoyenne,
- les enjeux de représentativité et de communication.

Durant l'année, l'Observatoire a été saisi à deux reprises :

- que pense l'Observatoire d'une police des débats pour apaiser le dialogue en réunion publique ?
- que pense l'Observatoire d'accorder un droit d'occupation de l'espace public à toute personne souhaitant récolter des signatures pour sa pétition citoyenne ?

Il s'est par ailleurs auto-saisi de deux sujets : les rues scolaires et le stationnement payant.

Le détail de leur activité est présenté dans le rapport, joint en annexe de cette communication.

L'objet de cette communication est la présentation du 1^{er} rapport des membres de l'Observatoire Indépendant de la Participation Citoyenne, pour l'année 2023-2024. Elle est suivie d'un échange avec les conseillers et conseillères municipales.

Communiqué

2 Remplacement de deux postes d'adjoint·es à la Maire vacants - Élection de deux adjoint·es à la Maire.

Ce point a donné lieu a deux votes

Le Conseil
vu les articles L2122-2, L2122-4 et L2122-7-2 du Code général des collectivités
territoriales
vu la délibération du Conseil municipal du 4 juillet 2020 fixant le nombre d'adjoint·es à la
Maire à 19,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

constate

la vacance des deux postes de 15^{ème} et 18^{ème} adjoint·es à la Maire,

décide

- le maintien du nombre d'adjoint·es à la Maire à 19,
- de désigner un nouvel adjoint et une nouvelle adjointe, qui occuperont respectivement les 15^{ème} et 18^{ème} rangs dans l'ordre du tableau du Conseil municipal,

Adopté. Pour : 54 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 6 voix <i>(détails en annexe)</i>

est appelé à procéder à l'élection
aux postes de 15^{ème} et de 18^{ème} adjoint·es à la Maire
au scrutin secret et de liste

- recueille les candidatures :

Monsieur Salah KOUSSA
Madame Marina LAFAY

- acte le résultat des opérations électorales :

Nombre de votants	63
Nombre de suffrages blancs ou nuls	16
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24

- élit à la majorité absolue des suffrages exprimés :
 - au poste de 15^{ème} adjoint à la Maire, Monsieur Salah KOUSSA
 - au poste de 18^{ème} adjointe à la Maire, Madame Marina LAFAY

Adopté à la majorité absolue

SOLIDARITÉ EDUCATION ENFANCE SANTÉ

3 Pour une stratégie renforcée de la politique municipale à destination des personnes âgées.

Le Conseil
vu l'article L.2333-87 du Code général des collectivités territoriales,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la démarche d'adhésion « en route vers le label »,
- le renouvellement de la convention de partenariat autour des Centre locaux d'information et de coordination d'une durée d'un an avec la Collectivité européenne d'Alsace pour un montant de 117 900 €,

décide

- la possibilité, d'ici fin 2024, pour les personnes ayant le statut reconnu de « proche aidant » d'obtenir :
 - un titre résidant, durant la période d'accompagnement de la personne aidée, permettant de stationner dans la zone de résidence de la personne aidée, pour 15 €, 30 € ou 40 € par mois, selon leur QF EMS,
 - ou le forfait Santé Pro Mobile, durant la période d'accompagnement de la personne, qui permet de stationner dans n'importe quelle zone pour 7 € par journée, 40 € par mois ou 400 € par an.
- d'allouer les subventions suivantes :

1	Action Sociale Juive	2 000 €
2	Initiatives de la Montagne Verte	1 800 €
3	Voisin Malin	3 000 €
4	Les amis de mamies gâteaux	6 000 €

5	Association d'éducation populaire Kammerhof	6 000 €
6	Association Les Disciples	7 300 €
7	Association du centre socio culturel du Fossé des Treize	8 500 €
8	Centre socio culturel de la Robertsau l'Escale	9 000 €
9	Association du centre socio-culturel de la Meinau	9 000 €
	TOTAL	52 600 €

- d'imputer ces subventions d'un montant de 52 600 € sur la ligne AS05L – 420 – prog. 8010 – 65748 dont le disponible avant le présent Conseil est de 58 480 €,

autorise

la Maire ou sa·son représentant·e à signer tous les documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération, et à faire exécuter tous les actes en découlant.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

4 Convention-cadre pluriannuelle tripartite de partenariat entre l'Université de Strasbourg et la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention de partenariat pluriannuelle avec l'Université de Strasbourg,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer ladite convention et à prendre tout acte ou décision nécessaire à son exécution.

Adopté. Pour : 41 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix
(détails en annexe)

5 Subventions aux associations strasbourgeoises au titre du Contrat Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) pour l'année scolaire 2024-2025.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions suivantes :

Association Lupovino	2 700 €
Ligue de l'enseignement Fédération départementale du Bas Rhin Fédération des œuvres laïques du Bas Rhin	13 500 €
Garderie-restaurant la Clé des champs – centre de loisir et d'animation éducatifs	2 700 €
Association d'éducation populaire Kammerhof	2 700 €
Association du centre social et culturel du Neuhof	1 350 €
Association du centre socioculturel de la Meinau	8 100 €
Centre social culturel du Neudorf	5 400 €
Organisation populaire des activités de loisirs	2 700 €
Association les Disciples	13 500 €
Contact et promotion	9 450 €
Association du centre social et culturel Victor Schœlcher	13 500 €
Association du centre social et culturel de HautePierre – Le Galet	5 400 €
ABC HautePierre	4 050 €
Conseil départemental des associations familiales laïques du Bas Rhin	13 500 €
Association du Centre socio culturel de la Montagne Verte	5 400 €
Association Les Merveilles de la Montagne Verte	5 400 €
Association populaire Joie et santé Koenigshoffen	5 400 €
Association Solidarité culturelle	5 400 €
Association PARENchantement	4 050 €
Association du centre socioculturel du Fossé des XIII	16 200 €

Association du centre social et culturel de la Robertsau-Escale	4 050 €
Association Départementale des Francas du Bas Rhin	5 400 €
Association des résidents de l'Esplanade de Strasbourg	5 400 €
Association du centre socio culturel de la Krutenau	8 100 €

décide

de l'imputation de la dépense de 163 350 € sur les crédits inscrits au budget 2024 de la ville de Strasbourg Fonction 255, Nature 6574, DE02C, Programme 8028 dont le montant disponible avant le présent Conseil est de 582 844 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au mandatement des dites subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté à l'unanimité en début de séance

6 Subventions de projets éducatifs en faveur des enfants des écoles primaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer au titre de la Direction de l'enfance et de l'éducation, les subventions suivantes :

Caisse des écoles	200 000 €
Association des œuvres scolaires de Strasbourg-campagne	6 400 €
Ecole Erckmann Chatrian	2 000 €
Jardin des sciences	33 000 €
Ballet de danse physique et contemporaine	34 000 €
Eco conseil	10 000 €
Par Enchantement	4 160 €
TOTAL	289 560 €

La dépense de 289 560 € sera imputée sur les crédits inscrits au budget 2024 de la ville de

Strasbourg Fonction 255, Nature 6574 DE02C, Programme 8028 dont le montant disponible est de 582 844 €,

- d'attribuer la subvention suivante :

Manécanterie des Petits Chanteurs	59 280 €
-----------------------------------	-----------------

La dépense sera imputée :

- à hauteur de 29 640 € sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 8087 du budget 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 131 250 €,
- à hauteur de 29 640 € sur les crédits ouverts sous DE02C – nature 65748 – programme 8028 du budget 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 582 844 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à faire procéder au mandatement des subventions et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 8 voix <i>(détails en annexe)</i>

7 Modification du règlement intérieur des services périscolaires et extrascolaires de la ville de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

d'adopter le règlement intérieur des services périscolaires,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à appliquer ce règlement et à signer tous les actes et conventions y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

8 Attribution de subventions aux associations socio-culturelles et d'éducation populaire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'approuver les termes de la convention de partenariat 2024-2026 entre la ville de Strasbourg et l'association Banlieues climat,
- d'autoriser Madame la Maire de Strasbourg ou son·sa représentant·e, à signer la convention ainsi que tout document relatif à cette affaire,
- d'allouer les subventions suivantes :

1	Association du centre social et culturel Au-delà des Ponts	38 000 €
2	Association La clé des champs	35 000 €
3	Association Ligue de l'Enseignement du Bas-Rhin	21 800 €
4	Association Organisation Populaire et Familiale des Activités de Loisirs – OPFAL	35 000 €
5	Association Ballade	35 000 €
6	Scouts et Guides de France	16 000 €
7	Éclaireuses Éclaireurs De France (EEDF)	4 000 €
8	Banlieues Climat	35 000 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 219 800 € au compte AS11C – 338 - 65748 prog. 8013 au titre du BP 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 267 110 €,
- d'allouer les subventions d'équipement et d'investissement suivantes :

9	CSC Le Galet	2 255 €
10	Scouts et Guides de France	5 430 €
11	CSC Neudorf	13 994 €
12	CSC Cardek	3 850 €
13	CSC Montagne Verte	8 540 €

- d'imputer ces subventions d'un montant total de 34 069 € au compte AS00 – 420 –20421 prog. 7017 au titre du BP 2024 dont le disponible avant le présent Conseil est de 180 583 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et à accomplir tout acte concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

9 Renouvellement des délégations de service public relatives à la gestion de la crèche franco-allemande et de la maison de la petite enfance du Neuhof.

Le Conseil,
vu les articles L. 1411-1 et R. 1411-1 du Code général des collectivités territoriales concernant les délégations de service public,
vu l'article L 1413-1 du code général des collectivités territoriales concernant les Commissions consultatives des services publics locaux,
vu le code de la commande publique et en particulier sa troisième partie relative aux contrats de concession,
vu l'avis favorable de la Commission consultative des services publics locaux en date du 16 septembre 2024,
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué, sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,

approuve

- le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la crèche franco-allemande à l'échéance du contrat actuel, à compter du 1^{er} janvier 2026 pour une durée de 6 ans,
- le principe du renouvellement de la délégation de service public pour la gestion de la maison de la petite enfance du Neuhof, à l'échéance du contrat actuel, à compter du 1^{er} janvier 2026, pour une durée de 7 ans,
- les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire, telles que définies dans le rapport figurant en annexe,

décide

le lancement de deux délégations de service public relatives à la gestion de la crèche franco-allemande et de la maison de la petite enfance du Neuhof,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte, à accomplir toutes les formalités nécessaires et à prendre toutes décisions utiles à l'exécution de la présente délibération, en particulier pour le lancement et la mise en œuvre des deux procédures de délégation de service public.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

10 Convention occupation des locaux situés 3 rue de l'Ardèche à Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré,

approuve

l'occupation à titre gratuit par l'Association de gestion des équipements sociaux (AGES) des locaux sis au 3 rue de l'Ardèche - 67 000 Strasbourg, d'une surface de 420 m² intérieurs dédiés à l'activité de la crèche, d'un sous-sol à vocation de stockage et de 430 m² d'espaces extérieurs, pour l'activité de la crèche Saint Gothard (selon projet ci-dessus décrit). Cette occupation intervient à compter du 1^{er} septembre 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e :

- à signer à titre gratuit la convention d'occupation temporaire du domaine public relative aux locaux sis n°3 rue de l'Ardèche - 67000 Strasbourg, d'une surface de 420 m² intérieurs dédiés à l'activité de la crèche, d'un sous-sol à vocation de stockage et de 430 m² d'espaces extérieurs, pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} septembre 2024 et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport,
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

11 Ecole européenne de Strasbourg - dotations 2025 et tarifs 2025 de la restauration scolaire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- le versement d'une dotation de fonctionnement à l'EPLEI « École européenne de Strasbourg » d'un montant de 496 € par élève applicable aux effectifs déclarés 2024/2025 sur les crédits qui figurent fonction 201nature 6558 CRB DE01D du budget de la ville de Strasbourg,
- la prise en compte de l'intégralité des recettes du service de restauration pour les reversements de l'EES comme suit :

Participation des familles et de tous les commensaux (enseignant·es, personnel administratif et personnes extérieures) à la rémunération des personnels	10 % prélevé sur les recettes	Le reversement est effectué sur le budget annexe « EES » de la ville de Strasbourg
---	--------------------------------------	--

Participation des familles et de tous les commensaux (enseignant·es, personnel administratif et personnes extérieures) aux charges de viabilisation induites par la restauration	Entre 10% et 25 % des recettes (taux à fixer par l'EPLEI)	Reversé du service spécial de restauration au service général. Les collectivités déduisent 70% de ce reversement du montant de leur dotation de fonctionnement annuelle (part viabilisation)
Participation des familles au coût des accompagnateur·rices des élèves M1 à P5	1.40 € par élève qui déjeune à table	Le versement est effectué directement au budget de l'Eurométropole de Strasbourg

- la nouvelle grille tarifaire applicable à la restauration scolaire de l'EES suivante à compter du 1er janvier 2025 :

Elèves de M1 à P5 (équivalent moyenne section à CM2)	6,25 €
Elèves de S1 à S7 (collège, lycée)	4,85 €
Personnel de catégorie C, animateur·rices Ville et ATSEM	
Commensaux de l'établissement (enseignants·es, personnels sur place)	6,75 €
Hôtes de passage	8,55 €

décide

- l'imputation des dépenses sur les crédits prévus au budget principal 2025 de la ville de Strasbourg, fonction 201, nature 558, CRB DE01D,
- l'imputation des recettes (remboursement des repas préfinancés par la ville et participation des familles et de tous les commensaux à la rémunération des personnels) sur les crédits prévus au budget annexe de l'EES 2025 de la ville de Strasbourg, fonction 20, nature 70878, CRB DE01D,
- l'imputation des recettes (participation des familles au coût des accompagnateur·rices en primaire) sur les crédits prévus au budget principal 2025 de l'Eurométropole de Strasbourg, fonction 021, nature 70848.EPLE, CRB RH01B,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tous les actes y afférents.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

12 Dispositif national "Notre Ecole Faisons-là Ensemble" : partenariat entre la ville de Strasbourg et le Rectorat de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- l'imputation de la dépense de 23 000 € sur les crédits inscrits au budget 2024 de la ville de Strasbourg, Fonction 213, Natures 6067 et 6228, CRB DE01B,
- l'imputation de la recette correspondante de 23 000 € sur les crédits inscrits au budget 2024 de la ville de Strasbourg, Fonction 213, Nature 74718, CRB DE01B,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à faire procéder au mandatement des dites dépenses et à signer les conventions qui y sont relatives.

Adopté à l'unanimité en début de séance
--

13 Attribution de subventions au titre des solidarités.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1. Association Antenne	4 000 €
2. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation (ARSEA) - établissement Gala	32 000 €
3. Entraide le relais Lieux de vie informels	220 040 €
4. Entraide le Relais Marmites	57 643 €
5. Aumônerie universitaire catholique centre Bernanos	9 000 €
6. Association régionale spécialisée d'action sociale d'éducation et d'animation (ARSEA) - établissement Gala	25 413 €
7. Home protestant	99 491 €
8. Solidarité Femmes 67	63 116 €
9. Fédération de charité CARITAS ALSACE	243 859 €
10. Accueil Sans frontières 67	161 543 €
11. Association Dodekazz	2 600 €

12. Sturm Production	7 000 €
13. Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	38 000 €
14. L'Arche à Strasbourg	4 380 €
15. Fédération des Malades et Handicapés	1 000 €

- d'imputer les subventions de 1 à 3 d'un montant de 256 040 € sur la ligne AS10A – 424 – prog. 8078 – 65748,
- d'imputer la subvention n°4 d'un montant de 57 643 € sur la ligne AS00E – 424 – prog. 8129-65748,
- d'imputer la subvention n°5 d'un montant de 9 000 € sur la ligne AS10 – 424 – prog. 7002 – 20421,
- d'imputer les subventions de 6 à 10 d'un montant de 593 422 € sur la ligne AS10A – 424 – prog. 8131 – 65748,
- d'imputer les subventions de 11 à 13 d'un montant de 47 600 € sur la ligne DF00B – 524 – prog. 8029 – 6574,
- d'imputer la subvention n°14 d'un montant de 4 380 € sur la ligne AS05L – 420 – prog. 8010 - 65748,
- d'imputer la subvention n°15 d'un montant de 1 000 € sur la ligne AS05 – 410 – prog. 7053 – 20421,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions y afférentes.

M. Owusu TUFUOR précise qu'il ne participe pas au débat et au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

14 Poursuite des engagements de la ville de Strasbourg dans le soutien de l'accès aux soins de premier recours dans les quartiers populaires.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer les subventions suivantes :

1	Locusem	50 000 €
2	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires – Maison urbaine de santé de Hautepierre	2 400 €
3	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison urbaine de santé de la Cité de l'III	6 545 €
4	Société interprofessionnelle de soins ambulatoires - Maison urbaine de santé de la Meinau Canardière	2 000 €
5	Association Cité santé Neuhof – Maison urbaine de santé du Neuhof	4 000 €
	TOTAL	64 945 €

- d'imputer la subvention 1 pour un montant total de 50 000 € au compte AS05–20421–410 – prog. 7053,
- d'imputer les subventions 2 à 5 pour un montant total de 14 945 € au compte AS05D–65748–412 – prog. 8006,
- de réaffecter la subvention d'investissement, initialement prévue pour des travaux visant l'extension de la MUS du Neuhof (délibérée lors du Conseil municipal du lundi 16 décembre 2019) à la maîtrise du loyer (à la baisse) de la MUS Neuhof dans la perspective de la contractualisation d'un bail unique avec la Société interprofessionnelle de soins ambulatoires – MUS Neuhof,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions et actes correspondants.

Adopté à l'unanimité

URBANISME, AMÉNAGEMENT, LOGEMENT, TRANSPORTS

15 Déminéralisation du parking rue Levraut à la Meinau : convention de mécénat au bénéfice du projet.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

dans le cadre de la déminéralisation du parking rue Levraut,

- la signature d'une convention annuelle de mécénat (2024) avec R-GDS,
- le soutien financier alloué par R-GDS, qui sera versé en 2024 à hauteur de 20 000 € en une fois,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à cette action de mécénat.

Mme Christel KOHLER précise qu'elle participe ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

16 Modernisation et restructuration du site IKEA : avis de la ville de Strasbourg sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du SCOTERS et du PLUi.

Le Conseil

vu les articles L.5217-2 et L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales
vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, 104-1 et L.104-3,
L.43-44 et suivants et L.153-54
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- de donner un avis favorable aux objectifs suivants, pour la mise en compatibilité, emportée par la déclaration de projet, du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg et du SCOTERS dans le cadre du projet de modernisation et restructuration du site IKEA :

Pour le projet :

- étendre l'espace commercial d'environ 5 000 m², accueillant des espaces logistiques, de stockage, des espaces dédiés aux salariés, ainsi qu'un point de retrait de commandes en ligne,
- améliorer la qualité des espaces extérieurs et augmenter les surfaces de pleine terre et perméables ainsi que la végétalisation du site,
- diminuer l'effet d'îlot de chaleur urbain, notamment par le biais d'une réflexion sur la végétalisation du site et sur le traitement des toitures,
- prendre part à la transition énergétique du territoire portée par le Plan climat air énergie territorial (PCAET) de l'Eurométropole de Strasbourg, notamment par la mise en place de panneaux et ombrières photovoltaïques,
- repenser les accès au site et la sécurisation des flux : améliorer l'accessibilité du site pour les piétons et les cycles pour encourager les modes alternatifs à la voiture individuelle et engager des scénarios à différentes temporalités permettant de mieux répartir les flux de véhicules,

Pour la mise en compatibilité du PLU et du SCOTERS :

- l'évolution du PLU et du SCOTERS pour autoriser l'opération de modernisation et de restructuration du site commercial IKEA,
- l'évolution du dispositif réglementaire du PLU permettant de garantir les principes d'aménagement du projet ainsi que les enjeux environnementaux et notamment ceux liés à la nature en ville, à la transition énergétique et la sécurité publique.

décide

- de donner un avis favorable aux modalités suivantes de la concertation préalable :
 - elle se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du plan. Un temps fort est programmé sur une période d'un mois environ, à partir de fin octobre, début novembre, dans le respect du délai réglementaire des mesures de publicité de quinze jours avant le lancement de la concertation,
 - le public sera informé de la tenue d'une concertation, avant son lancement, par voie :

- d'affichage de l'avis de concertation au centre administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, à la mairie de quartier de Cronembourg et au siège du Syndicat mixte pour le SCOTERS,
- de publication de l'avis de concertation sur le site internet de la participation citoyenne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,
- de publication de l'avis de concertation dans la presse locale,
- un dossier de concertation sera accessible au centre administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg, à la mairie de quartier de Cronembourg, ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet de participation citoyenne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg participer.strasbourg.eu,
- une réunion publique ainsi que l'accueil du public, dont les modalités seront précisées dans l'avis de concertation, seront organisés,
- un registre sera mis à disposition au centre administratif, siège de l'Eurométropole de Strasbourg. Le public pourra également émettre ses observations par registre dématérialisé,

précise

- que, conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg durant un mois, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs de l'Eurométropole de Strasbourg,
- qu'elle deviendra exécutoire après transmission de la délibération au représentant de l'Etat et l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité,

charge

la Maire ou son·sa représentant·e de l'exécution de la présente délibération.

M. Abdelkarim RAMDANE précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

17 Requalification du site Heppner à Strasbourg : avis de la ville de Strasbourg sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.

Le Conseil

vu l'article L. 5217-2 du Code général des collectivités territoriales
vu le Décret 2014-1603 du 23 décembre 2014 portant création de la métropole dénommée
« Eurométropole de Strasbourg »

vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.103-2 et suivants, L.104-1
et L.104-3, L.153-31 et L. 53-54

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- de donner un avis favorable aux objectifs suivants, pour la mise en compatibilité emportée par une déclaration de projet du PLU de l'Eurométropole de Strasbourg dans

le cadre du projet de « requalification du site HEPPNER »

Pour le projet :

- réaliser un quartier d'excellence environnementale, à proximité de la Ceinture verte de Strasbourg,
- concevoir un projet urbain qui tienne compte des enjeux de santé environnementale : le bien-être de la population ainsi que l'amélioration de la qualité de l'environnement sont à prendre en compte au regard notamment de la qualité de l'air, de la qualité des sols et la prévention contre les nuisances sonores,
- concevoir un « quartier jardin » avec un objectif d'environ 60 % d'espace non bâti. L'objectif poursuivi est notamment d'optimiser le foncier, d'augmenter la part de pleine terre à l'échelle du site pour lutter contre les îlots de chaleur et améliorer le cadre de vie des habitants,
- permettre la construction de programmes immobiliers pour un total d'environ 46 800 m² de surface de plancher (SdP), tous programmes confondus, hors équipements publics, dont environ 37 000 m² de SdP de logements comprenant 50 % minimum de logements abordables, et un pôle d'activités économiques au Nord du site. Ce chiffre correspond à un coefficient d'occupation des sols (COS) brut de 0,975. La SdP totale pourra être revue à la baisse de 20 % maximum (garantissant ainsi 37 500 m² de SdP minimum hors équipements publics), pour répondre à une éventuelle réorganisation des espaces publics ou libres et des emprises bâties si celle-ci peut permettre d'assurer une meilleure intégration des équipements ou services publics au sein de l'opération. Ce chiffre sera finalisé à l'issue des échanges techniques et des concertations dans une phase de mise au point du projet d'ensemble dans le cadre des ateliers avec les habitants, des études pour le permis d'aménager après la mise en compatibilité du PLU,
- favoriser les déplacements en modes actifs, en limitant l'impact de la voiture dans le quartier,
- définir une offre de stationnement adaptée, intégrant notamment des parking-silos et adaptée aux besoins du quartier,
- prévoir les équipements d'intérêt collectifs et services publics répondant aux besoins de la population : A ce stade, la Ville projette l'extension du groupe scolaire du Schluthfeld et la création d'un gymnase,

pour la mise en compatibilité du PLU :

- l'évolution du règlement vers une zone urbaine à vocation mixte,
- l'évolution du PLU permettant de garantir les principes d'aménagement du projet ainsi que les enjeux environnementaux et notamment ceux liés à la nature en ville, à la santé et la sécurité publique,

décide

de donner un avis favorable aux modalités suivantes de la concertation préalable :

- elle se déroulera pendant toute la durée de l'élaboration du plan. Un temps fort est programmé sur une période d'un mois environ, à partir de fin octobre, début novembre, dans le respect du délai réglementaire des mesures de publicité de quinze jours avant le lancement de la concertation,
- le public sera informé de la tenue d'une concertation, avant son lancement, par voie :
 - d'affichage de l'avis de concertation au Centre administratif de la Ville et de

- l'Eurométropole de Strasbourg,
- de publication de l'avis sur le site internet participer.strasbourg.eu,
 - d'insertion de l'avis de concertation dans la presse locale,
 - un dossier de concertation sera accessible au Centre administratif de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg. Il sera également accessible en version dématérialisée sur le site internet de participation citoyenne de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg : participer.strasbourg.eu,
 - une réunion publique et l'accueil du public, dont les modalités seront précisées dans l'avis de concertation, seront organisés,
 - un registre sera mis à disposition au Centre administratif, siège de l'Eurométropole de Strasbourg. Le public pourra également émettre ses observations par registre dématérialisé.

précise

- que, conformément au Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg durant un mois, ainsi qu'une publication au recueil des actes administratifs de l'Eurométropole,
- que la présente délibération deviendra exécutoire après transmission de la délibération au représentant de l'Etat et l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité,

charge

la Maire ou son·sa représentant·e de l'exécution de la présente délibération.

<p>Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 9 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

18 Transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg.

Le Conseil,
vu la délibération du Conseil de l'Eurométropole n° E-2023-160 du 24 mars 2023
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré

approuve

I. Acquisitions

Strasbourg – Meinau : acquisition par la ville de Strasbourg d'une parcelle sise rue des Vanneaux

Commune de Strasbourg
Lieudit Kibitzenau
Section HE n° 283/25 d'une superficie cadastrale de 0,04 are

Propriété de l'Eurométropole de Strasbourg.

Moyennant le prix de quatre cent (400 €), hors droits et taxes éventuellement dus par

l'acquéreur.

II. Délibérations modificatives

II.1. les modifications des conditions de la vente par la ville de Strasbourg au profit de la Société PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE ALSACE (ou toute autre personne physique ou morale substituée dans ses droits et obligations sur autorisation écrite du vendeur) des parcelles cadastrées :

Ban de Strasbourg
Lieudit Chemin du Schulzenfeld
Section IH n° 240/7 de 02 ares 56 centiares

Ban de Strasbourg
Lieudit Rue Richshoffer
Section IH n° 265/2 d'une contenance cadastrale de 30 ares 45 centiares

Soit une emprise foncière d'une contenance totale de 33 ares 01 centiares

en ce qu'elles portent uniquement sur le point suivant :

- la ville de Strasbourg prend acte et autorise la modification de la programmation de logements initialement prévue pour l'opération, à savoir la transformation de l'offre en accession libre et accession sociale en un programme de bail réel solidaire (BRS) en partenariat avec l'Office foncier solidaire d'Alsace (OFSA),
- condition particulière tenant aux prix de sortie : l'acquéreur s'engage à vendre les logements au prix moyen maximal de 2 880,00 € HT soit 3 040,00 € TTC m² de SHAB hors annexes.

II.2 La rétrocession par la ville de Strasbourg d'une parcelle située rue Mélanie à Strasbourg : c'est à tort et par erreur, qu'il est indiqué, aux termes de la délibération intitulée « transactions amiables sur le territoire de la ville de Strasbourg » en date du 22 mai 2024, en qualité d'ayant droit Monsieur René Charles BRUMTER en lieu et place de Monsieur Richard BRUMTER.

La présente délibération annule et remplace la présente erreur matérielle, l'ensemble des autres éléments du point I 2) de la délibération du 22 mai 2024 reste inchangé.

III. Mainlevées de droits au bénéfice de la ville de Strasbourg

III. 1. Strasbourg – Meinau : avenue de Colmar et rue du Maréchal Lefèbvre : mainlevées de charges au profit de la Ville de Strasbourg

- la mainlevée de la restriction au droit d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°277/14, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045022 ; libellé : restriction au droit d'utiliser ; N°d'ordre de l'inscription : 4,
- la radiation au Livre foncier de ladite charge au bénéfice de la Ville sur la parcelle

cadastrée section ES n°277/14,

- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°277/14, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045023 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 5,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LZ n°277/14,
- la mainlevée de la restriction au droit de bâtir et d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section HB n°379, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045020 ; libellé : restriction au droit de bâtir et d'utiliser ; N° d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier de ladite restriction au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section HB n°379,
- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section HB n°379, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045021 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 2,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section HB n°379,
- la mainlevée de la restriction au droit d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°357/14, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045022 ; libellé : restriction au droit d'utiliser ; N° d'ordre de l'inscription : 4,
- la radiation au Livre foncier de ladite restriction au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n° 357/14,
- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°357/14, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045023 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 5,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°357/14,
- la mainlevée de la restriction au droit d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°358/14, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045022 ; libellé : restriction au droit d'utiliser ; N° d'ordre de l'inscription : 4,
- la radiation au Livre foncier de ladite restriction au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n° 358/14,

- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°358/14, inscrit au Livre Foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045023 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 5,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°358/14,
- la mainlevée de la restriction au droit de bâtir et d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°237/62, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045020 ; libellé : restriction au droit de bâtir et d'utiliser ; N°d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier de ladite restriction au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n° 237/62,
- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°237/62, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045021 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 2,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°237/62,
- la mainlevée de la restriction au droit de bâtir et d'utiliser au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°247/62, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045020 ; libellé : restriction au droit de bâtir et d'utiliser ; N ° d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier de ladite restriction au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n° 247/62,
- la mainlevée de la prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°247/62, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR045021 ; libellé : prénotation pour assurer le droit à la transmission de la propriété ; N° d'ordre de l'inscription : 2,
- la radiation au Livre foncier de ladite prénotation au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section ES n°247/62,

III. 2. Strasbourg – Cronembourg : 14 rue Jacob : mainlevée d'une inscription du droit à la résolution au profit de la ville de Strasbourg.

- la mainlevée du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur la parcelle sise 14 rue Jacob et cadastrée section LM n° 263/55, inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2008STR034390 ; libellé : droit à la résolution de la vente ; nature de l'inscription : définitive ; N ° d'ordre de l'inscription : 1,
- la radiation au Livre foncier du droit à la résolution au bénéfice de la Ville sur la parcelle cadastrée section LM n°263/55,

III. 3. Strasbourg – Meinau : rue de l’Extenwoerth : mainlevée d’une charge au profit de la ville de Strasbourg,

- la mainlevée d’une charge inscrite au bénéfice de la Ville sur les parcelles sises rue de l’Extenwoerth et cadastrées section EM n° 190/4, section HB n° 471/47, section HD n°90/10 et section HD n° 96/21 inscrit au Livre foncier sous le numéro AMALFI : C2018STR127330; libellé : obligation pour le propriétaire de soumettre tout projet de réaffectation des parkings à l’accord préalable de la ville de Strasbourg ; nature de l’inscription : définitive,
- la radiation au Livre foncier d’une charge inscrite au bénéfice de la Ville sur les parcelles cadastrées section EM n° 190/4, section HB n° 471/47, section HD n° 90/10 et section HD n° 96/21.

décide

l’imputation de la dépense de 400 € sur la ligne budgétaire fonction 824, nature 2111, programme 785, service AD03,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes de vente à intervenir ainsi que tout acte ou document concourant à la bonne exécution des présentes.

Adopté à l’unanimité en début de séance

19 Association Eco-Quartier Strasbourg : renouvellement de la convention de partenariat pour 2024.

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré

approuve

- la signature de la convention de partenariat et de financement avec l’association Eco-Quartier Strasbourg pour l’année 2024,
- le versement de la subvention de 25 000 € à l’association Eco-Quartier Strasbourg, à imputer sur les crédits ouverts sous 8095 HP01A – fonction 820 – nature 6574 du budget 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer cette convention et l’ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la convention.

Adopté à l’unanimité en début de séance

20 Projet d'habitat participatif les Pot'Agés : demande de subvention coopérative HLM Habitat de l'III.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement de la subvention de 10 000 € TTC à la coopérative HLM Habitat de l'III, à imputer sur la ligne 511 65748 Prog 8089 EN03D,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

21 Jardins familiaux : exonérations exceptionnelles du loyer fermage.

Le Conseil,
sur proposition de la Commission plénière,
après en avoir délibéré

approuve

les exonérations suivantes pour l'année 2024, pour un montant total de 1 610 €, répartis comme suit :

- 7 locataires dans le cadre de l'évolution du lotissement de la Breitlach : 1 190 €,
- 2 locataires dans le cadre de résiliation tardive : 267 €,
- 3 locataires dans le cadre de leur transfert du lotissement de la Musau : 153 €.

Adopté à l'unanimité

22 Haies Vives d'Alsace : renouvellement d'une convention pluriannuelle d'objectifs dans le cadre du Parc naturel urbain de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la poursuite du partenariat entre la ville de Strasbourg et l'association « Haies vives d'Alsace » dans le cadre du Parc naturel urbain de Strasbourg pour la pérennisation et la remise à niveau de l'espace végétal démonstratif et ludique « Les Folies du Muhlbach »,

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec mise à disposition de l'espace public pour les exercices 2024 à 2027,
- l'attribution d'une subvention de 7 000 € pour l'année 2024, conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2024-2027,

décide

- l'imputation du montant ci-dessus sur les deux lignes suivantes de l'exercice 2024, dont les montants sont disponibles lors du vote de la présente délibération :
 - 6 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire nature 65748 – prog 8090 – CRB AD00A,
 - 1 000 € sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire du PNU ILL BRUCHE, AP 0192, Programme 1121, nature 20421,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer :

- la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Haies Vives d'Alsace,
- l'arrêté correspondant au versement de la subvention pour l'année 2024, et tout acte ou document concourant à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

23 Charte de la Commission de dénomination des rues et des écoles.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la charte de la Commission de dénomination des rues et des écoles,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à appliquer cette charte et à signer tous les actes y afférents.

Adopté à l'unanimité

24 Dénomination des rues et des écoles 2024.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

de dénommer les voies et espaces publics suivants :

Place Georg SIMMEL	La place située route d'Oberhausbergen devant le cimetière juif.
Parc du PETIT BOIS	Le parc de la maille Brigitte.
Chemin ALICE AU PAYS DES MERVEILLES	L'allée créée maille Brigitte dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de HautePierre.
Rue Ursula LE GUIN	La rue créée maille Éléonore dans le cadre du renouvellement urbain du quartier de HautePierre.
Place de la BIENVENUE	La place de jeux créée dans le cadre des aménagements des espaces publics à l'angle de la rue du Fil et de la rue de l'Écrevisse.
Square Louise BOURGEOIS	Le square de jeux créé dans le cadre des aménagements des espaces publics rue du Ban de la Roche.
Ruelle du FRAUENWASSER	La ruelle créée dans le cadre de la transformation du secteur Marcot Nord par de nouvelles opérations immobilières
Rue Alexandra DAVID-NEEL Rue Bellonie CHANTRE Allée Nellie BLY Allée Charlotte PERRIAND	Deux rues et deux allées créées dans le secteur Citadelle.
Place Monique WITTIG	La place à l'angle de la route du Polygone et de la rue Jules Rathgeber.
Rue du GRAND CAPRICORNE Rue du NÉNUPHAR JAUNE	Deux rues créées dans le cadre de l'aménagement du site des anciens Moulins Becker.
Rue VILLA LANA	Une rue correspondant à une portion du chemin de l'Anguille créée dans le cadre d'une opération immobilière.
Chemin Andrée CHEDID	Un chemin le long de l'école Fischart.
Allée Jean-Baptiste PIGALLE	L'actuelle avenue Jean-Baptiste Pigalle.

Place Jacques DELORS	La place ayant pour fonction de parvis devant le nouveau parc des expositions
Place Samuel PATY	La place ayant pour fonction de parvis devant le centre administratif.
Impasse des PLUVIERS	L'actuelle rue des Pluviers.

Adopté à l'unanimité

25 Attribution de subventions à des associations culturelles.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions ci-après :

Pour le Service Développement Culturel et Artistique :

AIDE AU PROJET/FONCTIONNEMENT

- Litter'al – Auteurs d'Alsace : 5 000 €,
- GIP Cafés Culture : 10 000 €,
- ODC Live : 4 000 €,
- Longtemps, je me suis couché de bonne heure : 6 000 €,
- LABFILMS : 3 000 €,
- UNISTRA – Jardin des Sciences : 5 000 €,
- Société pour la conservation des monuments historiques : 4 000 €,

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 37 000 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10C – fonction 311 – nature 65748 – programme 8015 du budget 2024.

INVESTISSEMENT

- Jazzdor : 5 610 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 5 610 € à imputer sur les crédits ouverts sous AU10 – fonction 311 – nature 20421 – programme 7009 du budget 2024.

Pour Strasbourg, Capitale Mondiale du Livre :

- Bibliothèque sans frontières : 15 000 €,
- Association Lecture Jeunesse : 15 000 €,
- Unistra : 23 000 €,
- Syndicat de la Librairie Française : 20 000 €,
- Emmaüs : 20 000 €,
- Lieu Documentaire : 5 000 €,

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 98 000 € à imputer sur les crédits

ouverts sous CU00E – fonction 311 – nature 65748 – programme 8134 du budget 2024.

- **Pour la Mission, Culture et Transition :**

- Association Départementale des FRANCAS du Bas-Rhin : 1 500 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 1 500 € à imputer sur les crédits ouverts sous CU01G – fonction 311 – nature 65748 – programme 65 du budget 2024.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les actes et conventions relatifs à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

26 Conventions de partenariat entre le Conservatoire de la ville de Strasbourg et l'école de musique St Thomas pour le fonctionnement des orchestres partagés.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention de partenariat entre la ville de Strasbourg et l'école de musique St Thomas pour les orchestres partagés,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention de partenariat jointe en annexe ainsi que tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

27 Attribution de subventions à des associations du champ du spectacle vivant dans le cadre des dispositifs de soutien "Aides à la création 2024".

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions ci-après :

Associations	Nom du projet	Montant proposé
--------------	---------------	-----------------

Ensemble K	Kurt Weil, l'exil de Berlin à Broadway	6 600 €
Collectif latéral de sécurité	Bal Barouf	5 000 €
Original Tape Records	Funkindustry	9 000 €
Weepers Circus	Retropolis	6 000 €
October Tone-Lonlax	Lonlax	2 000 €
October Tone-BBCC	Michael	2 000 €
Scène musicale mobile	Requiem pour un piano	8 000 €
Machette Production	Modema	3 000 €
ARTENREEL#1 - Cie Lavoro Nero Teatro	Les Aventures de Pinocchio	5 000 €
La Grande Roue	Le mythe de Clitôris	8 000 €
La Récidive	Hercule	12 000 €

Les propositions ci-dessus représentent une somme de 66 600 € à imputer sur les crédits ouverts sur la fonction 311, nature 65748, activité AU10C, programme 8015 du budget 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

CULTURE ET SPORT

28 Attribution de bourses dans le cadre du dispositif d'aide à la création en matière de livre et illustration destiné aux auteurs et autrices du territoire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer aux lauréats, dans le cadre du dispositif « Bourses d'aide à la recherche et à la création en matière de livre et d'illustration destinés aux auteurs et autrices du territoire » :

Aide à la création :		10 000 €
Aide à la création :		10 000 €
Aide à la création :		10 000 €
Aide à l'écriture jeunesse :		5 000 €
Bourse d'écriture d'anticipation :		5 000 €
Bourse adaptation littéraire en bande-dessinée :		5 000 €

Bourse Fanzine : [REDACTED]	3 000 €
Bourse Fanzine : [REDACTED]	3 000 €
Bourse Fanzine : [REDACTED]	3 000 €
Bourse Livre d'artiste : [REDACTED]	5 000 €
Bourse artiste/critique : [REDACTED]	3 000 €
Bourse de valorisation : [REDACTED]	3 000 €
Bourse de résidence au sein des Médiathèques de la Ville et de l'Eurométropole : [REDACTED]	3 000 €
Bourse de résidence au sein des Musées de la Ville : [REDACTED]	3 000 €
Bourse de résidence en librairie indépendante : [REDACTED]	3 000 €
Bourse de résidence en librairie indépendante : [REDACTED]	3 000 €
TOTAL	77 000 €

- la prise en charge par la Ville d'une année d'adhésion à Central Vapeur Pro au profit des lauréats des bourses, pour un montant de 2 500 €,

Les crédits nécessaires sont disponibles sur la ligne AU10C – fonction 311 – nature 65131 du budget 2024 pour les bourses et sous AU10F – fonction 311 – chapitre 011 pour les adhésions, l'organisation du jury et du temps de valorisation.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les notifications de subventions et arrêtés correspondants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

29 Attribution des Prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés - Promotion 2023 de la Haute École des Arts du Rhin.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution en 2024 des trois prix de la promotion 2023 de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR suivants :

- l'attribution du « Prix « Art - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à [REDACTED] – Art-peinture,
- l'attribution du « Prix Communication - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à [REDACTED] – graphic [...] languages,
- l'attribution du « Prix Musique - Ville de Strasbourg » pour un montant de 1 000 € à [REDACTED] – Composition,

décide

l'imputation de la dépense liée aux trois Prix de la ville de Strasbourg aux étudiants diplômés de la HEAR, soit 3 000 € au budget 2024, CRB AU10 – Activité budgétaire AU10F – fonction 312 – nature 6714 dont le disponible avant le présent Conseil est de 3 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à procéder au versement des Prix proposés.

Mme Anne MISTLER et M. Pierre JAKUBOWICZ précisent qu'ils se déportent du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

30 Projets de partenariats du Conservatoire à rayonnement régional de Strasbourg dans le cadre de la saison 2024-2025.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

les partenariats concourant aux objectifs du projet d'établissement du Conservatoire pour la saison 2024-2025 dans la limite des crédits approuvés lors du vote des budgets 2024 et 2025,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à conclure toute convention nécessaire à la réalisation des partenariats dans le cadre des objectifs du projet d'établissement.

Adopté à l'unanimité en début de séance

31 Sollicitation du fonds de concours métropolitain pour le Théâtre Actuel et Public de Strasbourg au titre de l'année 2024.

Le Conseil
vu le Code général des collectivités territoriales et
notamment ses articles L. 5217-7 (I) et L. 5215-26
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

sollicite

un fonds de concours à l'Eurométropole de Strasbourg en vue de participer au financement de la salle de spectacle « Le TAPS » (Théâtre Actuel et Public de Strasbourg) à hauteur de 80 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte relatif à cette demande.

Adopté à l'unanimité en début de séance

32 Enrichissement des collections des Musées de la ville de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission Plénière
après en avoir délibéré

approuve

pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain, l'achat d'une œuvre de Djamel Tatah pour un montant de 50 000 €,

pour le Musée Tomi Ungerer, l'achat d'un ensemble de dessins de Catherine Meurisse pour un montant de 30 000 €,

accepte

pour le Musée d'Art Moderne et Contemporain, le don d'une gouache sur bois de Gustave Doré, Méphistophélès et Marguerite, pour le Faust de Goethe, pour une valeur de 16 000 €,

pour le Musée Tomi Ungerer – Centre international de l'illustration, le dépôt de la Bibliothèque nationale de France d'un ensemble d'originaux de livres rares de l'artiste Richard Peyzaret, dit F'Murr, pour une valeur de 32 340 €,

décide

l'imputation des dépenses pour l'acquisition des œuvre pour le MAMCS et le Musée Tomi Ungerer pour un montant de 80 000 € sur les crédits disponibles sous AU12 programme 82 « Acquisitions et restaurations des collections pour les musées » du budget 2024,

charge

la Maire ou son·sa représentant·e d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ces décisions et l'autorise à signer tous documents y relatifs.

Adopté à l'unanimité en début de séance

33 Versement de la dernière tranche de la contribution financière de la ville de Strasbourg au profit de l'Opéra National du Rhin au titre de l'année 2024.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement pour l'exercice 2024 de la dernière tranche de la contribution financière de 2 198 291 € à l'Opéra national du Rhin,

décide

l'imputation de la somme de 2 198 291 € sur la ligne AU18D/311/6568 au budget de l'année 2024,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à verser et à déterminer les modalités de versement de cette contribution financière et à signer les actes, conventions et avenants nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme Anne MISTLER précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

34 Attribution de subventions à divers organisateurs de manifestations à Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions suivantes en faveur de :

Maison des Associations de Strasbourg	95 000€
Association Ordinaire	2 475€
APACA Graine de Cirque	6 000€
Association UT	5 000€

Les crédits nécessaires pour le mandatement de ces subventions, soit 108 475 € sont disponibles sur le compte fonction 311, nature 6574, programme 8038, activité PC02B dont le disponible avant le présent Conseil est de 108 475 €.

Association UT	20 000€
----------------	---------

Les crédits nécessaires pour le mandatement de cette subvention pour investissement, soit 20 000 € sont disponibles sur le compte fonction 311, nature 20421, programme 7067, activité PC02" dont le disponible avant le présent Conseil est de 20 000 €.

Association La Cloche Grand Est	4 000€
Association Arachnima	4 560€
Association Cybergrange	3 800€
Association Ballade	5 000€
Association Par Enchantement	4 396€
Compagnie Lu ²	4 362€
Association Fossé des treize	7 817€
Association Strassappella	3 800€
Association Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball	2 280€
Association Les Percussions de Strasbourg	3 800€
Association des Résidents des Poteries	1 653€
Compagnie Va Savoir	5 000€

Les crédits nécessaires pour le mandatement de ces subventions, soit 50 468 € sont disponibles sur le compte fonction 311, nature 6574, programme 8038, activité PC02F dont le disponible avant le présent Conseil est de 250 000 €.

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions relatifs à ces subventions.

Mme Rébecca BREITMAN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

35 SASP SIG Strasbourg : relations financières avec la Ville pour la saison sportive 2024-2025.

Le Conseil

vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2024-2025, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales de l'année sportive précédente, le document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la conclusion entre la Ville et la SASP SIG STRASBOURG, au titre de la saison sportive

2024-2025 :

- d'une convention financière, d'un montant de subvention de 524 000 € (jointe en annexe), dans le cadre de la réalisation de missions d'intérêt général axées sur les enjeux écologiques, sociaux et démocratiques, par la réalisation d'actions éducatives, d'intégration et de cohésion sociale tournées vers le développement durable du territoire,
- d'un marché public, dans le cadre de l'exécution de prestations de services exclusives portant notamment sur l'achat de billetterie et la mise en place de l'identité visuelle de la Ville sur différents supports de communication, pour un montant total estimé à 452 000 € HT (soit 526 870 € TTC),

décide

l'imputation des dépenses sur les lignes budgétaires suivantes :

- 40\6574\8063\SJ03C : pour le versement de la subvention d'un montant de 524 000 €, imputée sur le budget primitif 2025,
- 40\6238\SJ03C : pour le versement du marché public d'un montant de 452 000 € HT (soit 526 870 € TTC), imputé sur le budget primitif 2025,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e, à signer et à exécuter la convention financière et le marché public concerné, ainsi que tous autres documents relatifs à ces opérations,

informe

que les documents administratifs et financiers listés sont consultables en annexe.

M. Pierre JAKUBOWICZ précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point..

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

36 Conventions d'actions sociales avec la SAS Etoile Noire, le Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH) et l'association Racing club de Strasbourg Alsace pour la saison sportive 2024-2025.

Le Conseil

vu les documents administratifs et financiers que sont les bilans et comptes de résultat des deux exercices clos, le budget prévisionnel de l'année sportive 2024-2025, le rapport retraçant l'utilisation des subventions versées par les collectivités territoriales de l'année sportive précédente, le document prévisionnel qui indique l'utilisation prévue des subventions demandées consultables au service Vie sportive
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- les conventions d'actions sociales 2024-2025 de la SAS Etoile Noire, du Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH) et de l'association Racing club de Strasbourg Alsace annexées au présent rapport,

- le versement d'une 1^{re} tranche de subvention, au titre de la saison 2024-2025 :

Etoile Noire SAS soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2024/2025 : 279 000 €)	167 400 €
Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball (SATH) soutien aux actions d'intérêt général (total subvention 2024/2025 : 75 000 €)	45 000 €
Association Racing club de Strasbourg Alsace (RCSA) soutien aux activités de l'équipe féminine évoluant en D1 et aux actions d'intérêt général (total subvention 2024/2025 : 100 000 €)	60 000 €

décide

l'imputation de ces dépenses sur la ligne budgétaire 326 / 65748 / 8060 / SJ03C du budget 2024 dont le montant avant le présent Conseil s'élève à 477 806 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

37 Versement de subventions aux associations sportives de territoire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'allocation de subventions pour un montant total de 245 879 € réparti comme suit :

- 4 200 € sur le compte 326/65748/8057/SJ03B aux associations sportives suivantes :

Aquatic Club d'Alsace et de Lorraine - Soutien à l'organisation, en mai 2024, d'une régates internationale de dériveur 470 : 1 000 € - Soutien à l'organisation de la régates National de printemps Europe au mois d'avril 2024: 1 000 €	2 000 €
Association Omnisport Gazelec Soutien à l'organisation, en octobre 2024 au plan d'eau de Plobsheim, de la régates Coupe du Rhin de Strasbourg.	1 000 €
Association Sportive Strasbourg Soutien à l'organisation du tournoi de Noël de touch rugby le	1 200 €

7 décembre 2024 au stade de la Rotonde	
--	--

- 2 155 € sur le compte 325/20421/7024/SJ00 aux associations sportives suivantes :

Racing Club de Strasbourg Omnisport Soutien à l'acquisition de matériel de musculation	645 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien à l'acquisition d'un canot de sauvetage et de son moteur	1 510 €

- 19 624 € sur le compte 325/20422/7024/SJ00 à l'association sportive suivante :

AS Musau Soutien aux travaux de rénovation du club house.	19 624 €
---	-----------------

- 92 700 € sur le compte 322/65748/8094/SJ03Baux associations sportives suivantes :

Acroyoga Soutien au projet « Strasbourg reçoit 2024 »,	2 000 €
AJF HautePierre Soutien au projet « Stade vers l'emploi »	2 000 €
Allez les Filles Soutien au projet « pratique de la boxe et de la défense féminines en extérieur »	4 500 €
Apsara Muay Thai Soutien au projet « Summer Camp 2024 »	2 000 €
AS Strasbourg Elsau Portugais Soutien au projet « Stages sportifs pendant les congés scolaires »	1 000 €
AS Musau Soutien aux projets suivants - « Accompagnement scolaire » : 3 000 € - « Stage de Pâques multiactivités » : 2 000 € - « Les rencontres du sport adapté » : 2 000 € - « Des tournois de football mixte à 8 » : 1 600 €	8 600 €
ASPTT Strasbourg Soutien aux projets suivants : - « Kidi Handi » : 4 000 € - « ASPTT x MILO » : 2 000 € - « Bougez maternité » : 3 000 € - « Solidarité autisme » : 3 000 € - « Hand et beach hand à HautePierre » : 2 000 €	14 000 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien au projet « création d'une école inclusive des sports »	4 000 €
Capoeira Minha Casa Soutien au projet « capoeira santé »	2 000 €
Club Alpin Français Strasbourg Soutien au projet « sport pour tous, plaisir et découverte »	2 500 €

Club de Planeur de Strasbourg Soutien au projet « découverte de la pratique du planeur »	2 000 €
Cercle Sportif du Neuhof Soutien au projet « Ecole du devoir et du sportif »	5 000 €
Ecole d'Equitation du Waldhof – Académie Equestre Soutien au projet « découverte de l'équitation dans les quartiers »	3 000 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06 Soutien au projet « Vert Play »	3 000 €
HautePierre Badminton Club Soutien au projet « développement de la capacité des personnes en situation de handicap au sein des clubs sportifs »	2 000 €
Imana Volley Soutien au projet « le sport partout et pour tous grâce à la pratique du volley-ball dans les QPV »	600 €
Indoor Santé Soutien au projet « programmes d'entraînements personnalisés d'activités physiques adaptées en milieu inclusif »	3 000 €
Le Minotaure Soutien au projet « Sport santé et stade propre »	2 000 €
Rowing Club de Strasbourg Soutien au projet « Incit'Aviron 2024 »	4 000 €
Société de Gymnastique La Concorde Robertsau Soutien aux projets : « PARKOUR de loisir » : 2 000 € « Activités de gymnastique urbaine dans un quartier sensible » : 2 000 €	4 000 €
Société de Gymnastique et de Sport La Strasbourgeoise Soutien au projet « activités multisports durant les congés scolaires »	1 000 €
Strasbourg Achenheim Truchtersheim Handball Soutien au projet « Olympiades multi-couleurs au collège. Initiation Handball dans les QPV »	2 000 €
Strasbourg Alsace Rugby Soutien au projet « sport éducatif pour les enfants scolarisés dans les QPV »	1 500 €
Strasbourg Eaux Vives Soutien au projet « Développement du sport pour tous – personnes en situation de handicap »	5 000 €
Tennis Club Meinau Soutien au projet « Le tennis de l'emploi »	4 000 €
Union Sportive Egalitaire Soutien au projet « soutien scolaire – éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République »	1 000 €
W-Fight Soutien aux projets : « savoir se protéger – protéger 1000 % » : 5 000 € « festival des arts martiaux » : 2 000 €	7 000 €

- 125 200 € sur le compte 326/65748/8060/SJ03C aux associations sportives suivantes :

ASPTT Strasbourg Soutien aux activités de handball féminin => N2 : 17 100 € Soutien aux activités de badminton => Top 12 : 16 000 €	33 100 €
Association Strasbourg Handisport Passion Aventure Soutien aux activités de handibasket => Nat B	12 500 €
Association Racing Club de Strasbourg Alsace Soutien aux activités de futsal masculin => D2 : 6 000 €	6 000 €
Eurométropole Strasbourg Schiltigheim Alsace Handball Soutien aux activités de handball féminin => N2 : 6 000 € Soutien aux activités de handball masculin => N3 : 3 600 €	9 600 €
FC Kronembourg football Soutien aux activités de football masculin => R1	17 500 €
FC Olympique Strasbourg Koenigshoffen 06 Soutien aux activités de football masculin => N3	20 000 €
Strasbourg Alsace Rugby Soutien aux activités de rugby masculin => Fédéral 3	2 500 €
Strasbourg Université Club Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 6 000 € Soutien aux activités de volley-ball masculin=> N2 : 6 000 €	12 000 €
Volley-Ball Club Strasbourg Soutien aux activités de volley-ball masculin => N2 : 6 000 € Soutien aux activités de volley-ball féminin => N2 : 6 000 €	12 000 €

- 2 000 € sur le compte 326/65748/8061/SJ03C à l'association sportive suivante :

W-Fight Boxe thaï	2 000 €
-----------------------------	----------------

décide

l'imputation des dépenses sur les comptes :

- 326/65748/8057/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 18 206 €,
- 325/20421/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 18 195 €,
- 325/20422/7024/SJ00 du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 87 313 €,
- 322/65748/8094/SJ03B du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 92 700 €,
- 326/65748/8060/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 417 806 €,
- 326/65748/8061/SJ03C du BP 2024 dont le montant disponible avant le présent Conseil s'élève à 98 510 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et autres documents relatifs à ces opérations.

Adopté à l'unanimité en début de séance

38 Observatoire actif du sport : programme d'études et de recherches avec l'Université de Strasbourg.

Le Conseil

vu la délibération du Conseil municipal du 21 juin 2021 portant création d'un observatoire actif du sport – partenariat avec l'Université de Strasbourg
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la convention spécifique annuelle 2024-2025 jointe en annexe à la présente délibération, relative au programme d'études et de recherches, et aux modalités de leur mise en œuvre,
- l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'Unistra pour en permettre la réalisation,

décide

l'imputation des dépenses sur le compte 326– 65738 – 8116 – SJ03N du budget primitif 2024 dont le disponible budgétaire avant le présent Conseil est de 10 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention et tout autre document relatif à ces opérations.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

39 Acquisition à l'euro symbolique d'un pavillon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et projet d'implantation dans le parc des Romains à Strasbourg - Koenigshoffen Est.

Le Conseil

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- l'acquisition dudit pavillon des JOP bien mobilier culturel et propriété actuelle de l'ENSA de Strasbourg, pour le prix d'UN EURO (1€) symbolique, à compter du 1 octobre 2024,
- l'opération d'adaptation et d'implantation du pavillon des JOP dans le parc des Romains à Strasbourg- Koenigshoffen Est pour un montant de 105 000 € TTC conformément au programme ci-avant exposé,

décide

- l'imputation de la dépense d'acquisition de 1 € symbolique (UN EURO) du pavillon au compte 2318 « autres immobilisations corporelles »,
- l'ouverture de crédits budgétaires au chapitre 041 « opération patrimoniale » en dépense et en recette pour la valeur réelle estimée à 120 000 € TTC déduction faite de l'euro symbolique, soit 119 999 € en dépense compte 2318 – 041 et en recette compte 1311 – 041,
- l'imputation des dépenses d'investissement de 105 000 € TTC de l'opération d'adaptation et d'implantation du pavillon des JOP dans le parc des Romains à Strasbourg Koenigshoffen Est sur le programme 909 AP0147,

autorise

la Maire ou sa·son représentant·e :

- à signer avec l'ENSA de Strasbourg la convention de cession relative au pavillon des JOP à l'euro symbolique, bien meuble et dont le contenu est plus amplement exposé au rapport. Celle-ci porte notamment jouissance anticipée du pavillon JOP rétroactivement à compter du 22 septembre 2024 et transfert de propriété à compter du 1 octobre 2024,
- à prendre tout acte, convention ou mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- à signer les dossiers de demande de permis de construire,
- à lancer toutes les procédures administratives nécessaires,
- à solliciter auprès de la Collectivité européenne d'Alsace, de la Région Grand Est, et des autres financeurs les subventions y afférentes et à signer tous les actes en résultant.

Adopté à l'unanimité

40 Convention de mécénat avec la société LINGENHELD dans le cadre des travaux de rénovation patrimoniale de l'église-collégiale Saint-Pierre-Le-Jeune à Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la signature de la convention pluriannuelle de mécénat 2024-2025 avec LINGENHELD (convention jointe en annexe) relative à l'engagement de l'opération de rénovation de l'église-collégiale Saint-Pierre-Le-Jeune,
- le soutien financier alloué par LINGENHELD sera versé en 2024 à hauteur de 75 000 € et en 2025 à hauteur de 75 000 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer tout acte ou convention relatif à cette action de mécénat.

Adopté à l'unanimité en début de séance

AFFAIRES GÉNÉRALES**41 Soutien de la ville de Strasbourg à une action concourant à la Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance inscrite au Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la délinquance et de la radicalisation de l'Eurométropole de Strasbourg (CISPDR).**

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution de la subvention suivante dans le cadre du CISPDR :

Association Soundsitiv « La culture et les émotions moteur des changements de comportements de la société »	7 500 €
---	----------------

décide

d'imputer la dépense correspondante, soit 7 500 € sur l'activité AT02A, nature 6574 – fonction 110, dont le montant disponible est de 24 420 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'arrêté relatif à cette subvention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

42 Attribution de subventions de la ville de Strasbourg aux associations et établissements culturels.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le versement des subventions aux organismes suivants :

Subventions d'investissement :		
N°1	Paroisse Protestante du Bouclier	14 490 €
N°2	Paroisse Catholique Saint- Louis Ville	45 220 €
N°3	Paroisse Catholique Notre-Dame de Lourdes	1 514 €
N°4	Paroisse Protestante Saint-Guillaume	6 500 €
Subventions de fonctionnement :		
N°5	Radio Chrétienne Francophone (RCF Alsace)	5 000 €

N°6	Radio Judaïca – association strasbourgeoise de diffusion de la culture juive	22 000 €
N°7	Association Théodore – Rendez-vous avec les religions	1 500 €
N°8	Conseil représentatif des institutions juives de France	5 000 €
N°9	Association Mosquée de Koenigshoffen	5 000 €
N°10	Coordination des Associations Musulmanes de Strasbourg (CAMS)	2 500 €

décide

- l'imputation de la dépense de 67 724 € (subventions 1 à 4) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg, activité AT03, fonction 024, nature 20422 programme 7007 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 645 929 €,
- l'imputation de la dépense de 19 000 € (subventions n°5, 7, 8, 9 et 10) sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 86 100 €,
- l'imputation de la dépense de 22 000 € (subvention n°6) :
 - sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité ASOOF, fonction 428, nature 65748 programme 8031 pour un montant de 20 000 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 92 600 €,
 - sur le budget 2024 de la ville de Strasbourg activité AT03A, fonction 024, nature 65748 programme 8036 pour un montant de 2 000 € dont le disponible, avant le présent Conseil, est de 86 100 €,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions relatives à ces subventions.

Adopté à l'unanimité en début de séance

43 Avis de la ville de Strasbourg concernant la vente par la paroisse Saint Christophe d'une parcelle de terrain.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable à la vente par la paroisse Saint Christophe (Neuhof) d'une parcelle de terrain de 6 ares 70 centiares (sous réserve d'arpentage), à Strasbourg (Neuhof), à détacher de la parcelle cadastrée section IV a) numéro 430/42 de 40 a 43 ca rue de l'Indre, à l'Eurométropole de Strasbourg, dont le siège est à Strasbourg (67076), 1 Parc de l'Etoile, dans le but de réaliser un projet d'aménagement d'un cheminement piéton entre la rue de l'Indre et le Chemin de Lycie.

Le prix de vente est 46 900 €.

Adopté à l'unanimité en début de séance

44 Constitution d'un groupement de commandes entre la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et Habitation Moderne pour la gestion locative et l'entretien du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil
vu le mandat de maîtrise d'ouvrage délégué des travaux confié
à la SAEML Habitation Moderne en date du 26 juillet 2021,
vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la constitution du groupement de commandes entre la Ville, l'Eurométropole de Strasbourg et Habitation Moderne pour la gestion locative et l'entretien du patrimoine bâti du domaine privé de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg,

désigne

Habitation Moderne en qualité de coordonnateur du groupement,

décide

- l'imputation de la dépense sur l'AP0255 programme 1332, code et service 020 238 CP71 pour les immeubles de la ville de Strasbourg (hors cité Ungemach),
- l'imputation de la dépense sur l'AP0255 programme 1333, code et service 020 238 HP06 pour les immeubles des autres Fondations,

autorise

la Maire ou sa·son représentant·e à signer la convention tripartite jointe en annexe et toute pièce ou acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

*Mme Rébecca BREITMAN précise qu'elle se déporte du débat et du vote de ce point.
Mmes Floriane VARIERAS, Lucette TISSERAND et M. Salah KOUSSA précisent également qu'ils se déportent du débat et du vote de ce point.*

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

45 Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Le Conseil
vu les articles L. 313-1, L. 332-8 2° et L 333-12 du CGFP
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

après avis du CST, les suppressions et créations d'emplois présentées en annexe.

<p>Adopté. Pour : 48 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 5 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

46 Emplois de collaborateurs ou collaboratrices de groupe d'élus.

Le Conseil,
vu les articles L.313-1, L. 332-8 2° et 333-12 du CGFP,
vu la Convention du 3 mars 1972 entre la CUS et la ville de Strasbourg,
sur proposition de la Commission Plénière,
après en avoir délibéré,

décide

des créations d'emplois présentées en annexe.

<p>Adopté à l'unanimité en début de séance</p>

47 Communication concernant la conclusion de marchés de travaux, fournitures et services et de leurs avenants.

Conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, la présente communication vise à informer le Conseil des marchés attribués et notifiés en application de la délégation donnée à l'exécutif en matière de marchés publics par la délibération du 5 février 2024.

Conformément au champ d'application de ladite délégation, la présente information porte sur l'ensemble des marchés passés par la ville de Strasbourg selon une procédure adaptée (2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} seuil) ou selon une procédure formalisée ainsi que sur les avenants entraînant une augmentation de plus de 5 % aux marchés dont le montant est supérieur au seuil de procédure formalisée.

Les avenants concernés ont recueilli un avis favorable de la commission d'appel d'offres.

La présente communication porte, en l'espèce, sur les marchés et leurs avenants dont la

notification est intervenue entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2024 ainsi que des marchés d'AMO passés en 2023.

Mme Jamila MAYIMA et M. Pierre JAKUBOWICZ précisent qu'ils ne participent pas au débat de ce point.

Communiqué

48 Conclusion de conventions transactionnelles.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- le principe du règlement amiable des différends entre la ville de Strasbourg et l'entreprise suivante, au moyen de la convention transactionnelle portant règlement des prestations réalisées et utiles à la collectivité,
- l'imputation des dépenses relatives à ces transactions sur les crédits prévus au budget tels que définis par le tableau ci-dessous :

Entreprise	Objet de la convention transactionnelle	Somme à verser par la ville de Strasbourg au titulaire du contrat	Imputation budgétaire
HUNSINGER SAS	Marché 2022/0255 portant sur les travaux de modification de châssis et mise en place d'occultations à la maison de la petite enfance Canardière.	4 886,94 € HT, soit 5 864,33 € TTC.	Opération V205270 Crèche Canardière – Ventilation naturelle Fonction : 4213 Nature : 2313 Programme : 871 CRB : CP24

- la conclusion de la convention transactionnelle jointe à la présente délibération entre la ville de Strasbourg et ladite entreprise,
- l'engagement des parties à la présente convention transactionnelle à renoncer à tout recours l'une envers l'autre, à toute instance et/ou action portant sur les faits entrant dans le champ transactionnel objet de la présente délibération et tendant à obtenir une somme d'argent supplémentaire, sous réserve du respect de l'article L. 2131-10 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, la ville de Strasbourg n'entend pas renoncer à exercer notamment les garanties contractuelles et post-contractuelles se rattachant à la qualité de constructeur ; l'entreprise renonce quant à elle au surplus de ses réclamations,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer et à exécuter la convention transactionnelle jointe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité en début de séance

49 Désignations de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein de divers organismes.

Le Conseil
vu les articles L.2121-21, L.2121-33 et L.2541-8 du Code général des collectivités territoriales
vu l'article L.421-1 et suivants du Code de l'Education
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

désigne

- un·e représentant·e titulaire et un·e représentant·e suppléant·e de la ville de Strasbourg siégeant au Conseil d'administration de la Fondation René Cassin-Institut international des droits de l'homme :
 - Madame Carole ZIELINSKI en tant que représentante titulaire,
 - Madame Marina LAFAY en tant que représentante suppléante,
- un·e représentant·e titulaire et un·e représentant·e suppléant·e de la ville de Strasbourg siégeant à l'Assemblée générale du Réseau international des villes de refuge (ICORN) :
 - Madame Véronique BERTHOLLE en tant que représentant titulaire,
 - Madame Floriane VARIERAS en tant que représentante suppléante,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

désigne

Monsieur Pierre OZENNE comme représentant de la ville de Strasbourg au sein du Conseil d'école de l'école primaire Jean Mentelin,

actualise

la désignation de représentant·es de la ville de Strasbourg au sein des organismes suivants :

COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES

- Monsieur Germain MIGNOT (en remplacement de M. Hervé POLESI)
- Monsieur Etienne GONDREXON

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE ET COMMISSION MUNICIPALE D'AIDE SOCIALE PLÉNIÈRE

- Madame Floriane VARIERAS
- Madame Yasmina CHADLI
- Madame Christelle WIEDER
- Madame Marie-Dominique DREYSSE
- Monsieur Salah KOUSSA (en remplacement de Monsieur Hervé POLESI)
- Monsieur Dominique MASTELLI

- Madame Jamila MAYIMA
- Madame Sophie DUPRESSOIR

LYCEE KLEBER

- Titulaire : Madame Sophie DUPRESSOIR (en remplacement de Madame Caroline ZORN),
- Suppléant : Monsieur Benjamin SOULET

Mme la Maire précise que les personnes désignées comme représentant-es de la Ville se déportent du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

ECONOMIE, RAYONNEMENT

50 Contrat Métropolitain Région Grand Est, Ville et Eurométropole de Strasbourg.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le Contrat Métropolitain de la Ville et de l'Eurométropole de Strasbourg joint en annexe,

autorise

la Maire de Strasbourg à signer le dit contrat et tout document ou avenant associé,

prend acte

de la volonté commune de signature ultérieure d'un avenant autour des thématiques de l'amélioration du cadre de vie, du renforcement des trames vertes et corridors écologiques régionaux, du soutien à l'agriculture durable et à l'alimentation locale et du soutien à l'économie circulaire.

Le groupe « Faire ensemble Strasbourg » et le groupe « Centristes et Progressistes » précisent qu'ils s'abstiennent.

Adopté en début de séance

51 Contrat triennal "Strasbourg capitale européenne" 2024-2026 : attribution de subventions.

Le Conseil

vu les articles L1611-4, L2121-29, L2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales (CGCT)

vu les articles 9-1 et suivantes de la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative au droit des citoyens dans leurs relations avec les administrations

vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

vu l'article 43 de la Loi n° 2014-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des territoires (dite MAPTAM)

vu l'avis favorable du comité technique du Contrat triennal 'Strasbourg capitale européenne 2024-2026'

sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution des subventions de projet de :

- 23 300 € en numéraire à la Fondation René Cassin – Institut International des Droits de l'homme pour la réalisation du projet Chaires d'excellence (éditions 2025 et 2026),
- 159 000 € en numéraire, à raison de 53 000 € par édition, à l'association Forum européen pour la Bioéthique pour la réalisation des éditions 2025, 2026 et 2027 du Forum éponyme, sous réserve de la disponibilité des crédits à l'adoption des budgets primitifs 2025, 2026 et 2027. En sus, 210 000 € d'avantages en nature, montant estimé à date, pour des mises à dispositions gratuites, notamment de salles et de supports de communication dans le domaine public,
- 10 000 € à la CIL – Confédération Interprofessionnelle du Livre Grand Est pour la mise en œuvre du projet « 2^{ème} printemps de la librairie indépendante »,
- 35 000 € à Central Vapeur pour la mise en œuvre du projet suivant « Format(s) »,
- 21 000 € au CEAAC pour la mise en œuvre du projet suivant « La Plaine étincelante »,
- 21 000 € à Les Films du Spectre pour la mise en œuvre du projet « "Eurogenre" : rencontres professionnelles et actions européennes 2024 – 2026 »,
- 51 000 € au RECIT pour la mise en œuvre du projet « Augenblick – projets européens »,
- 8 300 € à MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives Capitales ! Acte II : 1975-2000 »,
- 90 000 € à Diffusion Prod pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg Music Week »,
- 75 000 € à Jazzdor pour la mise en œuvre du projet « développement pluriannuel des festivals Jazzdor Strasbourg-Berlin-Dresde et Jazzdor Strasbourg-Dresde »,
- 85 000 € au Maillon pour la mise en œuvre du projet « PREMIERES, festival des jeunes scènes européennes »,
- 25 000 € à Pôle Sud pour la mise en œuvre du projet « Résidence chorégraphique trinationale - Labor à trois 2025 »,
- 30 000 € à Esprit Joueur pour la mise en œuvre du projet « Développement d'un pôle de création et rencontres entre spectacle vivant et culture scientifique à Strasbourg »,
- 48 000 € à Les Ensembles 2.2 la mise en œuvre du projet « EREDES »,

l'attribution et versement des subventions d'investissement de :

- 130 000 € à Troisième Œil Story pour la mise en œuvre du projet « Production de la série

- Face à Face saison 4 »,
- 150 000 € à Atelier de production pour la mise en œuvre du projet « Immortelle (Titre du long-métrage) »,
- 15 000 € à MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives Capitales ! Acte II : 1975-2000 »,
- 12 500 € à Un Film à la Patte pour la mise en œuvre du projet « Déchirement à la roumaine, une histoire à répétition »,
- 46 000 € à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg pour la mise en œuvre du projet « Développement de la politique audiovisuelle de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg »,

Les conventions financières et arrêtés y afférents (dont le projet figure en annexe de la présente délibération) définissant les conditions et modalités de versement des subventions susvisées,

décide

l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DREIT sous la ligne budgétaire fonction 041, programme 8124, activité AD06B, dont le disponible est de 397 609 € selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 23 300 € à la Fondation René Cassin selon la ventilation suivante: 75 %, soit présentement 17 475 € au titre de l'exercice 2024 (acompte), 25 % soit présentement 5 825 €, au titre de l'exercice 2027 (solde), sous réserve de la disponibilité des crédits à l'adoption du budget primitif 2027,

l'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la DDEA sous la ligne budgétaire nature 65748 fonction 23, programme 8042 activité DU03C, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 159 000 € au Forum Mondial de la Bioéthique pour les éditions 2025 à 2027 du projet, à raison de 53 000 € par édition, selon la ventilation décrite dans le projet de convention figurant en annexe de la présente délibération, et sous réserve de la disponibilité des crédits à l'adoption des budgets primitifs 2025, 2026 et 2027,

L'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Culture sous la ligne budgétaire fonction 311, nature 65748, programme 8123, activité AU10C, dont le disponible est de 500 000 € selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 10 000 € à la CIL – Confédération Interprofessionnelle du Livre Grand Est pour la mise en œuvre du projet « 2ème printemps de la librairie indépendante »,
- 35 000 € à Central Vapeur pour la mise en œuvre du projet suivant « Format(s) »,
- 21 000 € au CEAAC pour la mise en œuvre du projet suivant « La Plaine étincelante »,
- 21 000 € à Les Films du Spectre pour la mise en œuvre du projet « "Eurogenre" : rencontres professionnelles et actions européennes 2024 – 2026 »,
- 51 000 € au RECIT pour la mise en œuvre du projet « Augenblick – projets européens »,
- 8 300 € à MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives Capitales ! Acte II : 1975-2000 »,
- 90 000 € à Diffusion Prod pour la mise en œuvre du projet « Strasbourg Music Week »,
- 75 000 € à Jazzdor pour la mise en œuvre du projet « développement pluriannuel des

- festivals Jazzdor Strasbourg-Berlin-Dresde et Jazzdor Strasbourg-Dresde »,
- 85 000 € au Maillon pour la mise en œuvre du projet « PREMIERES, festival des jeunes scènes européennes »,
- 25 000 € à Pôle Sud pour la mise en œuvre du projet « Résidence chorégraphique trinationale - Labor à trois 2025 »,
- 30 000 € à Esprit Joueur pour la mise en œuvre du projet « Développement d'un pôle de création et rencontres entre spectacle vivant et culture scientifique à Strasbourg »,
- 48 000 € à Les Ensembles 2.2 la mise en œuvre du projet « EREDES »,

L'imputation des dépenses suivantes sur les crédits ouverts à la Culture sous la ligne budgétaire fonction 311, nature 20421, programme 7064, activité AU10, dont le disponible est de 500 000 €, selon la ventilation décrite ci-dessous, et en l'absence de tout arrêté, convention ou avenant prévoyant d'autres modalités :

- 130 000 € à Troisième Œil Story pour la mise en œuvre du projet « Production de la série Face à Face saison 4 »,
- 150 000 € à Atelier de production pour la mise en œuvre du projet « Immortelle (Titre du long-métrage) »,
- 15 000 € à MIRA pour la mise en œuvre du projet « Archives Capitales ! Acte II : 1975-2000 »,
- 12 500 € à Un Film à la Patte pour la mise en œuvre du projet « Déchirement à la roumaine, une histoire à répétition »,
- 46 000 € à l'Orchestre Philharmonique de Strasbourg pour la mise en œuvre du projet « Développement de la politique audiovisuelle de l'Orchestre philharmonique de Strasbourg ».

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer toutes les pièces relatives aux subventions susvisées, notamment les arrêtés, conventions financières et avenants y afférents.

Mme la Maire précise que les élu·es concerné·es par les structures visées se déportent du vote et du débat de ce point : elle cite Mmes Carole ZIELINSKI, Anne MISTLER, Céline GEISSMANN, Véronique BERTHOLLE et MM Etienne GONDREXON et Christian BRASSAC.

Mmes Rébecca BREITMAN ainsi que MM. Nicolas MATT et Pierre JAKUBOWICZ précisent également qu'ils ne participent ni au débat, ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

52 Signature d'une convention d'objectifs entre les partenaires du Contrat triennal Strasbourg Capitale européenne et la Fondation René Cassin-Institut international des droits de l'homme.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

la convention d'objectifs entre la Fondation René Cassin – Institut international des droits de l'Homme et les partenaires du Contrat triennal Strasbourg capitale européenne 2024-2026, dont la ville de Strasbourg,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention.

Mme la Maire précise que Mmes Caroline ZORN et Carole ZIELINSKI se déportent du débat et du vote de ce point.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

53 Soutien à la ville de Kharkiv en vue de l'hiver 2024-2025.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'allouer à l'association Électriciens sans frontières une contribution d'un montant de 10 000€,
- d'imputer cette dépense sur la fonction Activité AD06C – Fonction 041 – 65748 – programme 8052

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer la convention d'attribution y afférente.

Adopté à l'unanimité en début de séance

54 Attribution de subventions au titre des relations européennes, internationales et transfrontalières.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- le versement des subventions ci-dessous :
- a) 413 € à l'Association « j Y Olé ! Centro De Arte Flamenco de Strasbourg »,
- b) 1 200 € au Lycée Marcel Rudloff,
- c) 3 000 € à l'Université de Strasbourg,
- d) 2 000 € au CSC de la Montagne Verte,
- e) 5 000 € à l'association Transc3nd,
- f) 5 000 € à la Maison de l'Europe Strasbourg Alsace,
- g) 4 000 € à Hémicycle étudiant,
- h) 5 500 € à l'association Promoukraina,
- i) 5 500 € à l'association Women for Ukraine,
- j) 10 000 € à SOS Méditerranée,

Et le versement d'une bourse de 1 500 € (dépense k) à Madame [REDACTED], lauréate du Prix de la ville de Strasbourg pour le meilleur mémoire du Collège d'Europe pour l'année 2024,

décide

- l'imputation de la dépense de 6 613 € (subventions a, b, c, d) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06D fonction 041, nature 65748 programme 9098,
- l'imputation de la dépense de 5 000 € (subvention e) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C fonction 041, nature 65748 programme 9098,
- l'imputation de la dépense de 9 000 € (subventions f et g) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06B, fonction 041/65748/ Programme 8051,
- l'imputation de la dépense de 11 000 € (subventions h, i) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06B, fonction 041/65748/ Programme 8051,
- l'imputation de la dépense de 10 000 € (subvention j) sur les crédits ouverts à la DREIT, ligne budgétaire AD06C, fonction 041/65748/ Programme 8052,
- l'imputation de 1 500 € (dépense k) de la ligne « bourses et prix » sur les crédits ouverts à la DREIT la ligne budgétaire AD06B- fonction 048, nature 65131,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les arrêtés et conventions d'attribution y afférents.

M. Nicolas MATT précise qu'il ne prend part ni au débat ni au vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

55 Programmation du Contrat de ville : quatrième étape de soutien aux projets pour l'année 2024.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer au titre de la **Direction Urbanisme et territoires – Direction de projet Politique de la Ville**, les subventions suivantes :

I AVENIR POUR TOUS Le Murhof s'amuse !	960 €
ARTENREEL Mon Environnement Récup'Art 4	2 000 €
ASS POPULAIRE JOIE ET SANTE KOENIGSHOFFEN Eté 2024 Toussaint 2024	3 500 € 2 000 € 1 500 €
ASSOCIATION AUDIORAMA Ateliers Musique et Vidéo sur ipads - NeuhoF-Meinau - VVV - 2024	2 500 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Les "Mercredis de la Parentalité" Ville Vie Vacances Toussaint 2024 Ville Vie Vacances Eté 2024	8 000 € 2 000 € 3 000 € 3 000 €
ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF Vacances scolaires 2024-2025 Accompagnement scolaire vers la réussite	4 000 € 2 000 € 2 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Projets à destination des parents-enfants (0-6 ans) du QPV Jura-Citadelle et Spach-Rotterdam Accueil Jeunes petites vacances (Toussaint, Hiver et Printemps) Parenthèse 2024 – 2025 Accueil jeunes de la Parenthèse - Juillet 2024 Un pied dans la rentrée 2024-2025: accueil des enfants du QPV Spach-Rotterdam durant les vacances	7 000 € 2 000 € 1 500 € 2 000 € 1 500 €
ASSOCIATION GLOBALE De l'aire de jeu au monde des affaires	1 500 €
ASSOCIATION LES DISCIPLES Séjour de vacances Août 2024 - Thème : « Les Jeux d'Arvertville ! » Séjour de vacances Juillet 2024 - Thème : « Les Naufragés sur les pas de Robinson Crusoé »	3 600 € 1 800 € 1 800 €
ASSOCIATION LES PETITS DÉBROUILLARDS GRAND EST Sports et sciences- Les seigneurs des anneaux - Tournée des Mailles Sports et sciences- Les seigneurs des anneaux " Quartier Jura Citadelle & Spach Rotterdam "T'as dit Science"	7 000 € 2 000 € 3 000 € 2 000 €

ASSOCIATION TERRITORIALE GRAND EST DES CEMEA Apprendre à faire société au collège Vauban de Strasbourg	1 200 €
CARDEK Animations Jeunesse lors des petites vacances scolaires	2 500 €
CENTRE CULTUREL ET SOCIAL ROTTERDAM Petit Dej' en famille	1 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL AU DELA DES PONTS Projet Culture et Citoyenneté 2024 - Secteur Jeunes CSC Au-delà des Ponts Accompagner les parents et les enfants dans le développement des compétences psychosociales et la réussite scolaire des élèves du Port du Rhin	5 000 € 2 000 € 3 000 €
CENTRE SOCIAL ET CULTUREL VICTOR SCHOELCHER Sortir du Quartier pour Grandir	4 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Séjour estival à Vendres Vacances scolaires été et automne 2024 Séjour Paris automne 2024	11 500 € 3 500 € 4 000 € 4 000 €
CENTRE SOCIOCULTUREL DE LA MEINAU Les vacances se mettent au sport VVV Vacances de la Toussaint Halloween en fête	4 900 € 3 500 € 1 400 €
CERCLE SPORTIF DE NEUHOF Voyage à Barcelone	500 €
CHRISTELLE BELTZ – LADIES RUN Association sportive de course à pied à destination des femmes	1 000 €
CTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Vacances	1 000 €
CTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Dispositif Ville Vie Vacances deuxième semestre 2024	6 500 €
EDIFIS VVV Eté 2024 : Séjour de sensibilisation à l'écosystème des lacs en milieu montagnard VVV Eté 2024 : Séjour de sensibilisation à la préservation du milieu océanique Journée de la Diversité - Montée en compétences des jeunes 14-25 ans dans le cadre de la lutte contre les discriminations VVV Toussaint 2024 : Arts & Sciences - Séjour en Italie sur les traces de Leonard de Vinci	13 000 € 3 500 € 3 500 € 2 000 € 4 000 €
ENTENTE FCSK06 Speak'Sport	3 000 €
LA GAZELLE ROUGE Atelier de théâtre pour enfants Atelier artistique pour femmes	1 700 € 1 000 € 700 €
LES DÉFRICHEURS Festival radio " Ensemble repensons le futur pour un quartier durable, solidaire et inclusif "	2 000 €
LIFETIME PROJECTS Lutte contre le décrochage scolaire VVV - Les durables dans le Jura	6 000 € 3 000 € 3 000 €
LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN	3 000 €

Petites vacances au Neuhof - Ateliers philosophiques, artistiques et sorties culturelles. Ecoles Reuss et Guynemer, Stockfeld /2024-2025	
LUTTE POUR UNE VIE NORMALE LUPOVINO	5 000 €
VVV Toussaint 2024	2 000 €
VVV Eté 2024	1 500 €
VVV Séjour Eté 2024	1 500 €
SCOUTS MUSULMANS DE FRANCE	2 000 €
Découverte et Solidarité en Corse	
TOUTES NOS HISTOIRES	2 000 €
FAR - Fabrique Artistique de Réconciliation	
UNION DEPARTEMENTALE DE LA CONSOMMATION, DU LOGEMENT ET DU CADRE DE VIE DU BAS RHIN	3 800 €
Cours d'initiation à la Gymnastique Ampère	800 €
Boxe éducative Ampère	2 000 €
La Fabrique à Histoire	1 000 €
UNIS VERS LE SPORT	5 000 €
Déjeuner Sport!	
VIVA-SPACH	2 400 €
VIVAnim-Spach	
WONDER WIZ'ART	7 000 €
L'Atelier des Aînés	1 000 €
RENC'ART à Port'Land	3 000 €
Labo des arts	3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **135 060 €**, sur la ligne suivante : fonction 020, nature 6574, activité DL04B, programme 8012,
- d'attribuer au titre de la **Direction de la Culture – Mission Culture et Transitions**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION RÉGIONALE SPÉCIALISÉE D'ACTIONS SOCIALES D'EDUCATION ET D'ANIMATIONS	2 000 €
La cité des livres	
LA MAISON THEATRE	2 000 €
Faites du théâtre, en tournée	
STRASBOURG MÉDITERRANÉE	2 000 €
Strasbourg - Méditerranée 2024 une année à lire	
ESPACE JALMIK CITE DES ARTS DU MONDE	2 500 €
Gospel & Jazz à la Meinau	
OMBRES VAGABONDES	3 000 €
Récréations : graines de lecteurs avec Daniel Pennac	
COMMEDIAS VISUAL	4 000 €
Création d'un spectacle interactif sur le quartier de la Meinau	
COMPAGNIE 12:21	6 000 €
Livres en balade et lectures du dimanche	

LA CHAMBRE Échappée photographique	2 000 €
BALLET DE DANSE PHYSIQUE ET CONTEMPORAINE C'est mon patrimoine ! Grand Est : Coup de ballet dans l'architecture et le patrimoine version extra-scolaire	1 000 €
CTRE SOCIAL ET CULTUREL MONTAGNE VERTE Ateliers et spectacles - coquelicots	1 000 €
TRANSC3ND Mask'arade et Artefaktory	1 500 €
COLLEGE SOPHIE GERMAIN Prix littéraire à Cronenbourg : InCrruptibles	2 000 €
ASSOCIATION LE KAFTEUR Pratique théâtrale sur le QPV Laiterie	2 200 €
HANATSUMIROIR Actions culturelles dans les QPV	4 000 €
GAMELAN KUMANDANG Découverte et pratique régulière du Gamelan pour les habitant.e.s du quartier de la Meinau	5 300 €
TROIS SEPT ET ART Le seigneur des livres, opéra partagé	6 000 €
CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE Parcours artistiques pour adultes	2 000 €
TOUTES NOS HISTOIRES FAR - Fabrique Artistique de Réconciliation	2 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **50 500 €** sur la ligne suivante : fonction 311, nature 65748, activité CU01G, programme 65,
- d'attribuer au titre de la **Direction du Développement Économique et de l'Attractivité, Service Emploi Économie Solidaire**, les subventions suivantes :

MIGRATION SOLIDARITE ET ECHANGE POUR LE DEVELOPPEMENT Des « Repairs cafés », levier à l'inclusion des habitants d'Ampère / Risler	5 000 €
ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Pôle insertion et numérique	2 500 €
ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE GRAND EST 4 projets mini-entreprise® pour les jeunes des QPV de l'Eurométropole de Strasbourg	3 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **10 500 €** sur la ligne suivante : fonction 65, nature 65748, activité DU05D, programme 8128,
- d'attribuer au titre de la **Direction du Numérique et des systèmes d'information** -

Inclusion numérique, les subventions suivantes :

CYBERGRANGE L'Été au Shadok - Huit journées d'activités numériques dédiées aux publics de centres socio-culturels	7 000 €
DIGISTUB Atelier Numérique Ludo pédagogique	2 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **9 000 €** sur la ligne suivante : fonction 60, nature 65748, activité DU06A,

- d'attribuer au titre de la **Direction des Sports**, les subventions suivantes :

INTERNATIONAL MEINAU ACADEMIE Projet sport et éducation	1 500 €
NOUVELLE LIGNE Mise en place de cours de découverte et d'initiation aux sports de glisse auprès des jeunes des quartiers prioritaires Hautepierre et Cronembourg	1 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus qui représentent la somme de **2 500 €** sur la ligne suivante : fonction 326, nature 65748, activité SJ03B, programme 8056,

- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Mission Lutte contre les discriminations**, la subvention suivante :

LIFETIME PROJECTS Lutte contre les discriminations en école primaire	2 500 €
--	----------------

- d'imputer le montant ci-dessus sur la ligne suivante : fonction 40, nature 65748, activité ASOOF, programme 8031,

- d'attribuer au titre de la **Direction de l'Enfance et de l'éducation – Service Périscolaire et éducatif**, la subvention suivante :

ASSOCIATION UNIS-CITÉ Volontaires engagés pour la réussite scolaire: prévention au harcèlement scolaire et sensibilisation à l'égalité de genre	20 000 €
LIGUE ENSEIGNEMENT 67 - FEDERATION DES OEUVRES LAIQUES BAS-RHIN Permis de Construire, projet d'initiation à l'architecture dans les écoles 2024/2025	4 470 €
OFFICE CENTRAL DE LA COOPÉRATION À L'ECOLE - ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DU BAS-RHIN Jouer, c'est grandir ensemble !	7 000 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **31 470 €**, sur la ligne suivante : fonction 284, nature 65748, activité DE02C,

- d'attribuer au titre de la **Mission Droit des femmes égalité de genre**, les subventions suivantes :

CENTRE D'INFORMATION SUR LES DROITS DES FEMMES FAMILLES Sensibilisation à l'égalité filles/garçons et femmes/hommes	2 000 €
---	----------------

CENTRE SOCIO CULTUREL DU FOSSE DES TREIZE L'atelier des femmes	2 000 €
--	----------------

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **4 000 €**, sur la ligne suivante : fonction 524, nature 6574, activité DF00B, programme 8029,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Jeunesse éducation populaire**, les subventions suivantes :

CTRE LOISIRS ET JEUNESSE POLICE URBAINE Volet sportif Tournée Arachnima Quartiers d'été	13 000 €
---	-----------------

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **13 000 €**, sur la ligne suivante : fonction 338, nature 65748, activité AS11C, programme 8013,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Service Santé Autonomie**, les subventions suivantes :

UNIS VERS LE SPORT Déjeuner Sport!	2 500 €
VOISIN MALIN Porte-à-porte d'information et de sensibilisation sur le diabète auprès des habitants de l'Elsau et de la Montagne Verte	30 000 €
ASS DE LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE Réseau départemental des PAEJ - Points d'Accueil et d'Ecoute pour les jeunes (deuxième tranche)	2 575 €

- d'imputer les montants ci-dessus, représentant la somme de **35 075 €**, sur la ligne suivante : fonction 412, nature 65748, activité AS05D, programme 8006,
- d'attribuer au titre de la **Direction Solidarités santé jeunesse – Département Développement des politiques sociales**, les subventions suivantes :

ASSOCIATION CENTRE SOCIO CULTUREL ROBERTSAU L'ESCALE Apprentissage de la langue française	1 600 €
ASSOCIATION DES CULTURES MEDITERRANEENNES DU NEUHOF Inclusion numérique	1 000 €
ASSOCIATION DES RESIDENTS DE L'ESPLANADE (STRASBOURG) Activités socio-linguistiques CSC ARES QPV Jura-Citadelle et Spach-Rotterdam septembre 2024 à juin 2025	4 000 €
ASSOCIATION LA RESU Français Langue Etrangère	2 500 €
CPCV ILE DE FRANCE Formation linguistique à destination de parents d'enfants scolarisés dans les REP Stockfeld - Solignac	9 500 €
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS Atelier de couture et création textile upcycling (recyclage textile)	3 000 €

CARDEK Cours de FLE- QPV Jura-Citadelle	500 €
---	--------------

- d'imputer les montants ci-dessus, qui représentent la somme de **22 100 €**, sur la ligne suivante : fonction 420, nature 65748, activité AS01B, programme 8003,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions financières et arrêtés y afférents.

Adopté à l'unanimité en début de séance

56 Avis préalable de la ville de Strasbourg sur le lancement par l'Eurométropole de Strasbourg d'une procédure de délégation de service public relative à la gestion, l'exploitation et au développement du marché d'intérêt national (MIN).

Le Conseil
vu l'article L.5211-57 du Code général des collectivités territoriales
vu le projet d'avenant de prolongation
vu le rapport annexé présentant les caractéristiques du service délégué
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

émet

un avis favorable au lancement, par l'Eurométropole de Strasbourg, d'une procédure de délégation de service public relative à la gestion du marché d'intérêt national (MIN) de Strasbourg.

Mme la Maire précise que les membres du conseil d'administration de la SAMINS se déportent du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

57 Economie sociale et solidaire - Kaléidoscoop : soutien et augmentation de la participation de la Ville au capital.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- le versement d'un montant de 33 000 € à Kaléidoscoop au titre de l'année 2024,
- l'acquisition d'une part supplémentaire au capital de Kaléidoscoop à hauteur de 10 000 €,

décide

- d'imputer la somme de 33 000 € sur les crédits ouverts sur le programme DU05D - 8024 – nature 65748 – fonction 65,
- d'imputer la somme de 10 000 € sur les crédits ouverts sur le programme DU05 - 9133 – nature 261,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer l'ensemble des actes permettant le versement de ces montants et l'acquisition d'une part supplémentaire au capital de Kaléidoscoop.

Adopté à l'unanimité en début de séance

58 Soutien aux actions en faveur de l'économie sociale et solidaire.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

décide

- d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice budgétaire 2024 :

Nom de l'association	Montant
Phare Citadelle	15 000 €

- d'imputer la somme de 15 000 € pour Phare Citadelle sur les crédits ouverts de la ligne budgétaire DU05D - 8024 – 65748,

Nom de l'association	Montant
Cols verts	9 600 €
Habitation moderne	34 000 €
TOTAL	43 600 €

- d'imputer la somme de 43 600 € pour les Cols verts et Habitation moderne sur les crédits ouverts en investissement de la ligne budgétaire DU05 - 7045 - 20421

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les décisions d'attribution nécessaires au versement des subventions : conventions financières, arrêtés et avenants.

Mme la Maire précise que tous les administrateurs des structures concernées (Habitat Moderne) se déportent du débat et du vote de ce point.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés en début de séance

59 Institut national du service public (INSP) : subvention de fonctionnement en soutien à la Classe Talent.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

l'attribution de la subvention de projet d'un montant de 10 000 € à l'Institut national du service public (INSP) pour l'organisation de la Classe Talents,

décide

d'imputer la somme de 10 000 € sur la ligne DU03C – Nature 657382 – fonction 23 – programme 8042,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer les conventions, avenants et arrêtés y afférant.

Adopté à l'unanimité en début de séance

60 Convention-cadre de partenariat entre l'Eurométropole, la ville de Strasbourg et l'ENGEES (Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg) 2024-2027.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

le projet de convention triennale de partenariat entre l'Eurométropole de Strasbourg, la ville de Strasbourg et l'ENGEES, annexé à la présente délibération,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer ladite convention cadre et ses éventuels avenants.

Adopté à l'unanimité en début de séance

61 Association Eco-Conseil : mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2025-2028.

Le Conseil
sur proposition de la Commission plénière
après en avoir délibéré

approuve

- la convention pluriannuelle d'objectifs tripartite avec l'association Eco-Conseil et l'Eurométropole de Strasbourg,
- la convention financière 2025 entre la ville de Strasbourg et l'association EcoConseil pour un montant de 55 000 €,

décide

l'imputation des crédits nécessaires soit 45 000 € au budget 2025 sur la ligne budgétaire Espaces verts et de nature, fonction 511 Nature 65748 Prog 8121 EN03C pour 20 000 € et 511 65748 Prog 8089 EN03D pour 25 000 €, soit 10 000 € au budget 2025, sur la ligne budgétaire de la Direction de l'Education DE02C, fonction 284 Nature 65748 Programme 8028,

autorise

la Maire ou son·sa représentant·e à signer :

- la convention d'objectifs (jointe en annexe) et la convention financière 2025, susmentionnées, entre la ville de Strasbourg, l'Eurométropole de Strasbourg et l'association Eco-Conseil,
- tous les actes et documents concourant à l'exécution de la présente délibération.

<p>Adopté. Pour : 46 voix – Contre : 10 voix – Abstention : 2 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

MOTIONS

62 Motion présentée par M Pierre JAKUBOWICZ, M Jean-Philippe MAURER et Mme Catherine TRAUTMANN - Pour la préservation de notre patrimoine historique dans le quartier de Koenigshoffen.

La question orale traitant du même sujet (point 71) et cette motion ont fait l'objet d'un examen commun.

Nous, élus du Conseil municipal de Strasbourg, garants de l'intérêt général et de la sauvegarde du patrimoine de notre Ville, exprimons par cette motion notre attachement à la préservation des bâtiments symboles de l'histoire brassicole du quartier de Koenigshoffen.

C'est pourquoi nous appelons à ce que l'ensemble du site Gruber, et notamment ses écuries, soit au plus vite inscrit au titre des Monuments historiques afin de protéger cet ensemble architectural majeur et remarquable.

Ainsi nous affirmons notre refus absolu de voir ce patrimoine détruit et remplacé. Nous soutiendrons l'ensemble des démarches permettant de l'empêcher et mandats la Maire de Strasbourg pour porter notre demande auprès du Préfet de Région et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

<p>Rejeté. Pour : 9 voix – Contre : 43 voix – Abstention : 0 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

63 Motion présentée par les groupes 'Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire' et 'Strasbourg écologiste et citoyenne' - Dumarey Powerglide : l'industrie automobile a un avenir sur notre territoire, solidarité avec les salarié.e.s dont l'emploi est menacé !

Une nouvelle version du texte de cette motion a été élaborée par ses auteurs. Elle a été communiquée à l'assemblée, puis soumise au vote.

Depuis le 31 août 2024, l'entreprise Dumarey-Powerglide (env. 600 emplois) a cessé de produire la boîte de transmission automatique à huit vitesses en raison de la perte de son principal client, l'entreprise allemande ZF.

Avec la perte de 80% de la production du site, 360 emplois directs sont directement menacés touchant des centaines de familles dont la plupart vivent dans les quartiers populaires de notre métropole.

La pérennité du site industriel Dumarey-Powerglide, autrefois fleuron industriel de notre ville, avec plus de 2 500 salarié.e.s "General Motors", fort de 1200 emplois dans les années 2010, est directement interrogée.

Bien que l'engagement d'achat pluriannuel de ZF a contribué au sauvetage de l'entreprise après le départ de Général Motors, une dépendance économique démesurée à un client unique et une stratégie industrielle où la logique de rentabilité à court terme et de quête de dividendes maximaux dans la compétition mondiale se réalise au détriment du développement industriel durable, dans un contexte de crise de l'automobile en Europe et en particulier en Allemagne.

La mise en place d'un fonds de garantie de 60 millions d'euros exclusivement dédié aux mesures sociales confirme une situation désastreuse pour les salarié.e.s, l'emploi et le tissu industriel local alors même que le groupe Dumarey Powerglide a bénéficié de plus de 20 millions d'euros d'aides publiques. La Ville de Strasbourg est attachée au maintien de l'emploi et de l'outil industriel comme leviers du développement économique et de la transition écologique du territoire. Un emploi industriel permet le maintien ou la création d'emplois dans les services publics, les commerces de proximité, etc.

Notre commune et sa métropole ont subi plusieurs secousses. La fermeture de Clestra en 2023, celles programmées de Novares à Ostwald, et de Heineken à Schiltigheim à l'horizon 2026, en sont des illustrations. Cela peut nous faire craindre une fragilisation industrielle à l'instar de l'échelle nationale.

Notre territoire ne peut accepter la disparition progressive de son secteur industriel. Il dispose d'atouts en termes de savoir-faire, de recherche et développement, ainsi que de position géographique à même de permettre l'émergence d'une industrie soucieuse du lien avec les territoires et de leurs besoins, du bien-être et de la santé des travailleur·euses, et de la transition écologique à mener.

A l'heure des grands défis climatiques et environnementaux, l'industrie automobile, avec sa nécessaire transformation pour répondre aux enjeux de la production d'un véhicule écologique du futur, dispose d'un avenir dans notre région.

Face à un risque de fragilisation accrue de notre secteur industriel, avec nos partenaires, nous entendons poursuivre une action volontariste pour consolider et renforcer son rayonnement.

La Ville de Strasbourg :

- apporte son plein soutien aux salarié·es en lutte pour le maintien de leurs emplois et de l'outil industriel ;
- demande à ce que le Ministère de l'industrie se saisisse du dossier et se mobilise pour le maintien des emplois et la production d'équipements automobiles sur le site Dumarey-Powerglide ;
- s'engage auprès des différents acteurs pour favoriser l'émergence d'un projet industriel consolidé maintenant les emplois.

Adopté à l'unanimité

64 Motion présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT au nom du groupe socialiste 'Faire ensemble' - Strasbourg entend toujours le cri des femmes iraniennes.

Au moment de l'appel de Narges Mohammadi dans une lettre ouverte à Antonio Guterres et aux représentants des gouvernements siégeant à l'ONU et deux ans après la mort de Mahsa Amini, le combat des femmes iraniennes pour la liberté continue.

Sa mort avait déclenché une vague de protestations pour défendre les droits des femmes. Le soulèvement de 2022, qui avait ébranlé les fondations du régime, a coûté la vie à des centaines de manifestants et conduit à l'arrestation de milliers de personnes.

Alors que les revendications sont restées sans réponse, la répression s'est aggravée.

Depuis la mort en détention de Mahsa Amini, les autorités infligent, avec une cruauté inouïe, des violences au peuple d'Iran pour étouffer les contestations et écraser la dissidence.

Pourtant, les femmes et les filles continuent de défier avec courage la législation discriminatoire et dégradante imposant le port du voile en République islamique d'Iran.

Leur immense courage leur vaut des sanctions sévères et des violations de leurs droits. Elles sont nombreuses à avoir vu leur inscription à l'université suspendue ou annulée et à ne plus pouvoir utiliser les services bancaires. Certaines sont poursuivies en justice et condamnées à des peines de prison.

À ce jour, pas un seul dirigeant iranien n'a eu à rendre des comptes pour avoir ordonné, planifié et commis des violations généralisées et systématiques des droits fondamentaux des femmes et des filles avec l'application de l'obligation du port du voile.

Enhardis par l'impunité, ils écrasent brutalement les manifestations et s'en prennent à ceux qui ont tenté de commémorer l'anniversaire du soulèvement.

En 2023, l'Iran a exécuté 834 personnes, dont 22 femmes. Depuis janvier 2024, ce sont déjà plus de 400 personnes, dont 15 femmes qui ont été exécutées.

Face à cette répression continue en Iran, Strasbourg, capitale des Droits de l'Homme, siège du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, par cette motion présentée au Conseil Municipal du 30 septembre 2024 :

- réaffirme solennellement son soutien au peuple iranien qui lutte pour la liberté et les droits humains,
- propose l'apposition sur le fronton de l'Hôtel de ville, du slogan « Femme, vie, liberté »

- et prend le vœu d'attribuer un espace public (place, rue...) « Mahsa Amini » afin de marquer durablement l'engagement de la capitale européenne pour le respect des droits des femme et d'exprimer – à travers ce nom devenu symbole des luttes pour les droits des femmes, son soutien aux femmes et hommes qui manifestent en Iran, en Afghanistan et ailleurs dans le monde.

Adopté à l'unanimité

65 Motion présentée par le groupe 'Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire' - Pour son avenir, l'humanité n'a d'autre chemin que la Paix : s'engager dans la promotion de la culture de la Paix à Strasbourg.

Le monde traverse une période d'instabilité et de conflits. Au Proche-Orient, en Ukraine, au Yémen, au Soudan, en République Démocratique du Congo, et ailleurs dans le monde, les conflits et les guerres se multiplient, engendrant des conséquences humaines, économiques et écologiques intolérables. Des milliers de civils, et en premier lieu d'enfants, sont victimes de massacres et de déplacements forcés. Le bilan des crimes de guerre s'alourdit, tandis que les dépenses militaires mondiales ont atteint un record de 2 420 milliards de dollars en 2023.

Les collectivités locales ont un devoir d'action pour la paix, la justice sociale et la solidarité internationale. Les villes, et singulièrement Strasbourg, capitale des droits humains et siège d'institutions européennes, se doivent de jouer un rôle de pointe dans la promotion de la culture de la paix.

Nous, élu·es de Strasbourg, affirmons que la guerre est toujours un échec. Elle n'apporte que destruction et souffrance.

La paix ne se limite pas à l'absence de guerre. Elle est un projet politique, économique et social qui repose sur la justice, la solidarité, le respect des droits humains et l'égalité entre les peuples. Comme le disait Jaurès, « l'affirmation de la paix est le plus grand des combats. » Dans ce monde où la violence et la guerre semblent inévitables, la promotion d'une culture de paix est plus que jamais nécessaire.

S'appuyant sur le cadre juridique défini par plusieurs résolutions et rapports des Nations Unies adoptés par les États membres, la culture de la paix couvre huit domaines de l'activité des sociétés humaines qui prennent place dans les champs de compétences des collectivités locales françaises :

1. L'éducation pour la paix,
2. Le développement économique et social durable,
3. Le respect des droits humains,
4. L'égalité entre les femmes et les hommes,
5. La participation démocratique,
6. La tolérance, la solidarité et la compréhension mutuelle,
7. La libre circulation de l'information et des connaissances,
8. La paix et la sécurité.

Comme le rappelait Ban Ki-moon, ancien Secrétaire général de l'ONU, « construire un

monde pacifique ne commence pas dans les salles de conférences à New York ou Genève, cela commence dans les quartiers, les communautés, avec des leaders éclairés dans les villes et villages partout dans le monde. »

Les villes sont des lieux privilégiés pour promouvoir une culture de paix, grâce à leur proximité avec les citoyen·nes. Elles sont les premières touchées par les crises sociales, économiques et politiques, mais elles ont aussi la capacité de mobiliser leurs populations pour construire une paix durable.

Strasbourg peut devenir un phare de paix et de solidarité au cœur de l'Europe, fidèle à son histoire et à sa vocation. Cette démarche est également en cohérence avec la vision de la Charte des Nations Unies qui nous rappelle que l'humanité doit préserver les générations futures du fléau de la guerre.

En cette période où les conflits s'étendent et où les populations civiles en paient dramatiquement le prix, Strasbourg et son Conseil municipal veulent mettre toutes leurs forces dans la construction d'un monde plus juste, plus solidaire et plus pacifique.

Le Conseil municipal s'engage :

- à renforcer le rôle de Strasbourg pour promouvoir la culture de paix à travers l'ensemble de son action municipale
- à porter une voix forte et offensive pour le combat en faveur de la paix
- à développer des Programmes Locaux d'Action pour une Culture de Paix (PLACP), favorisant l'éducation à la paix, la participation citoyenne et la promotion d'un développement durable et inclusif en adhérant à l'association "Maires pour la Paix France", membre de l'organisation internationale "Mayors for Peace"¹

¹ L'association "Maires pour la Paix France", membre de l'organisation internationale "Mayors for Peace" oeuvre pour l'élimination des armes nucléaires et la promotion d'une culture de paix à travers le monde. Cette association réunit plus de 8000 villes dans le monde et incarne une diplomatie des villes axée sur la paix et la solidarité internationale

Adopté à l'unanimité

66 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien à la demande de création d'un poste des polices dans le quartier de la Gare.

La question orale traitant du même sujet (point 79) et cette motion ont fait l'objet d'un examen commun.

La situation du quartier de la Gare se dégrade dangereusement depuis plusieurs années. Les signaux d'alerte ne cessent de se multiplier : les faits d'agression violente et de tentative d'intrusion au domicile de riverains, rapportés tout au long de l'été, nous inquiètent et nous obligent à agir de manière ferme et rapide pour mettre fin à l'insécurité qui s'est installée durablement dans le quartier.

Nous, élus du Conseil municipal de Strasbourg, ne pouvons-nous résoudre à ce que les

nuisances, attaques avec arme, deals, agressions, menaces rythment le quotidien des habitants et des familles du quartier sans que rien ne soit mis en œuvre pour l'empêcher.

Face à cette situation inacceptable, les habitants du quartier portent une démarche citoyenne pour obtenir l'installation d'un poste de police au cœur du quartier dans le secteur du Faubourg National, réunissant polices municipale, nationale et ferroviaire afin d'en faire un lieu unique de coordination et d'action dans un quartier aux multiples enjeux.

Chaque jour plus de 100 000 personnes y transitent. Cela pourrait être accentué demain par certains projets de mobilités. Nous refusons que la Gare ne soit vue que comme un lieu de passage et appelons à la considérer comme un quartier à part entière, lieu de vie sûr et agréable à vivre.

C'est pourquoi nous, élus du Conseil municipal de Strasbourg, exprimons ce jour notre plein soutien à la demande légitime des habitants du quartier Gare et la relayons auprès du ministre de l'Intérieur.

L'enjeu de la sécurité au quartier Gare doit être une priorité absolue : nous appelons à ce que tout soit mis en œuvre pour assurer le retour au calme dans le quartier, et permettre aux habitants et familles de retrouver une vie sereine, la liberté de se déplacer sans crainte dans leur quartier et de jouir sans danger de ses espaces publics.

<p>Rejeté. Pour : 14 voix – Contre : 37 voix – Abstention : 5 voix <i>(détails en annexe)</i></p>
--

67 Motion - Strasbourg appelle à lever les contrôles aux frontières entre l'Allemagne et la France, réaffirme son attachement à l'espace Schengen et au principe de libre circulation des biens et des personnes.

Les textes initiaux inscrits au point 67 (motion présentée par le groupe « Faire ensemble ») et au point 70 (motion présentée par M Pierre JAKUBOWICZ) étant relatifs aux contrôles aux frontières, ont donné lieu à un groupe de travail pendant la séance pour aboutir à un texte unique. Ce texte, qui figure ci-dessous, après communication aux élu-es de l'assemblée, a été soumis au vote.

Depuis lundi 16 septembre, l'Allemagne a remis en place un contrôle à toutes ses frontières avec la France, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Belgique, la Pologne et le Danemark. Ce rétablissement des contrôles aux frontières est annoncé pour une période de six mois, période bien plus longue que les contrôles renforcés mis en place ces dernières années pour lutter contre la COVID-19 ou pour sécuriser l'Euro de football.

En tant qu'élu.es de Strasbourg, capitale européenne, ville symbole de la réconciliation franco-allemande et de la construction européenne, ville frontalière par essence dont plusieurs milliers de ses habitant.es traversent chaque jour le Rhin, nous ne pouvons cautionner le rétablissement de tels contrôles renforcés des frontières.

Cette décision compte tenu de sa durée dans le temps est contraire à l'esprit de Schengen et aux intérêts même de nos territoires, va contre le sens de l'histoire, contre l'intérêt

économique de la France et de l'Allemagne, contre la construction d'une identité européenne et l'amitié franco-allemande. Elle a un goût particulièrement amer au moment où nous célébrons le 20e anniversaire du Jardin des Deux Rives, trait d'union entre les deux rives du Rhin, fleuve de sang devenu fleuve de paix.

Alors que les chefs d'État de la France et de l'Allemagne s'apprêtent à commémorer, ensemble, les 80 ans de la libération de Strasbourg, le fait de pérenniser les contrôles aux frontières serait un terrible symbole de défiance dont la mise en œuvre n'aura aucune vertu positive en matière de lutte contre le terrorisme ni de lutte contre l'immigration illégale en Europe. Seuls Bruno Retailleau, Ministre Français de l'intérieur, Nancy Faeser son homologue Allemande et les élu.es qui font la courte échelle aux RN et à l'AfD peuvent croire en la vertu d'une pareille mesure qui ne porte en elle que les germes de l'égoïsme territorial, du repli nationaliste, de la peur et du rejet de l'autre. Nous les appelons à ne pas poursuivre cette politique qui pénalise nos concitoyens.

Nous, élu.es de la ville de Strasbourg, affirmons par cette motion notre opposition à ce retour des contrôles aux frontières et rappelons notre attachement à l'espace Schengen et au principe de libre circulation des biens et des personnes.

Nous appelons également les gouvernements français et allemands à poursuivre le travail commun visant à faire disparaître les contraintes administratives encore trop nombreuses pour les transfrontalières, et à poursuivre le développement de projets de coopération autour de sujets d'intérêt général et au service des frontaliers.

<p>Adopté. Pour : 52 voix – Contre : 0 voix – Abstention : 4 voix <i>(détails en annexe)</i></p>

68 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg appelle à la libération de Paul Watson.

Depuis le dimanche 21 juillet 2024, Paul Watson, militant écologiste et fondateur de l'ONG *Sea Shepherd*, est placé en détention au Groenland. Une arrestation qui fait suite à l'émission d'un mandat d'arrêt international par le Japon contre le Capitaine Watson, engagé contre la chasse aux baleines et la pêche massive.

Depuis ce jour, de nombreuses voix s'élèvent partout dans le monde et des rassemblements sont régulièrement organisés pour dénoncer cette arrestation et appeler à la libération de Paul Watson. Nombre d'artistes, comédiens, journalistes et responsables politiques se sont joints à ces actions citoyennes et s'engagent pour demander sa libération.

Nous, élus du Conseil municipal de Strasbourg, ville capitale des droits humains, appelons à la libération immédiate de Paul Watson et à l'abandon de toute poursuite judiciaire à son endroit. Nous exprimons notre plein soutien à ses combats pour l'écologie et la préservation du vivant, et dénonçons son arrestation et les conditions de détention dans lesquelles il est placé.

<p>Adopté à l'unanimité</p>

69 Motion présentée par M. Nicolas MATT - Strasbourg exprime son soutien aux afghanes et réaffirme son plein attachement à l'égalité entre les genres.

Depuis un peu plus de trois ans, les talibans ont repris le pouvoir en Afghanistan. Depuis lors, les femmes sont reléguées au second plan dans le pays, et se sont vu retirer la grande majorité de leurs droits.

Elles n'ont ainsi plus accès à une éducation secondaire et universitaire, à des mandats d'élus, et à de nombreux métiers. Les restrictions auxquelles elles font face sont de plus en plus contraignantes.

Ainsi, le 22 août dernier le régime taliban a promulgué une nouvelle loi visant à « promouvoir la vertu et prévenir le vice ». Cette loi liberticide cible en premier lieu les droits des femmes.

En complément des restrictions déjà à l'œuvre dans le pays, les femmes doivent désormais se couvrir intégralement (y compris le visage) en présence d'hommes n'appartenant pas à leur famille. Elles n'ont plus non plus le droit de faire entendre leur voix en public.

Face à ces graves atteintes aux droits des femmes, le conseil municipal de Strasbourg dénonce une situation qui s'apparente à un apartheid de genre. La Ville de Strasbourg, capitale européenne profondément humaniste, exprime tout son soutien aux afghanes victimes de ces lois liberticides, et appelle la communauté internationale à agir pour les protéger.

Adopté à l'unanimité

70 Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg appelle à lever les contrôles aux frontières entre l'Allemagne et la France.

*Les textes initiaux inscrits au point 67 (motion présentée par le groupe « Faire ensemble ») et au **point 70** (motion présentée par M Pierre JAKUBOWICZ) étant relatifs aux contrôles aux frontières, ont donné lieu à un groupe de travail pendant la séance pour aboutir à un texte unique. Ce texte unique figure au point 67 du présent compte rendu sommaire*

QUESTIONS ORALES

71 Question orale présentée par Mme Catherine TRAUTMANN et MM. Pierre JAKUBOWICZ et Jean-Philippe MAURER - Écuries du parc Gruber : seule vous pouvez mettre le pied à l'étrier.

Cette question orale a été traitée avec la motion inscrite au point 62.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 72 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Route d'Oberhausbergen : il faut d'urgence indemniser les commerçants et revoir le plan de circulation.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 73 Question orale présentée par M. Nicolas MATT - Cinéma municipal Le Cosmos : un service public qui doit le rester.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 74 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - 92, Avenue du Rhin : finirez-vous enfin par assumer vos responsabilités ?**

Cette question orale a été retirée par son auteur en cours de séance.

- 75 Question orale présentée par Mme Rebecca BREITMAN - Strasbourg, où la simplicité de vivre est devenue un luxe.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 76 Question orale présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Places de stationnement supprimées au Neudorf et à la Neustadt : une double peine qui ne passe pas.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 77 Question orale présentée par Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH et M. Jean-Philippe VETTER - Extinction de l'éclairage public : une politique dogmatique au détriment du sentiment de sécurité.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 78 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Protégeons nos arbres.**

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

- 79 Question orale présentée par M. Jean-Philippe VETTER - Il est grand temps**

de rétablir l'ordre et la sécurité au quartier Gare.

Cette question orale a été traitée avec la motion inscrite au point 66.

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

QUESTION D'ACTUALITE

80 Question d'actualité présentée par M. Nicolas MATT et Mme Pernelle RICHARDOT - Liquidation de l'AS Pierrot Vauban : quel avenir pour les jeunes du quartier ?

Le Conseil prend acte de la tenue du débat.

La séance du Conseil est levée à 20h39.



Jeanne BARSEGHIAN

Annexe au compte-rendu sommaire :

- le détail des votes électroniques.



ANNEXE AU COMPTE-RENDU SOMMAIRE

DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2024

Détails des votes électroniques

Secrétariat général
Service des Assemblées

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 2 à l'ordre du jour : Remplacement de deux postes d'adjoint·es à la Maire vacants

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 52 voix + 2

+ 2 voix : Mme Françoise HAMARD et M. Salah KOUSSA ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix + 1

+ 1 voix : Mme Catherine TRAUTMANN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait s'abstenir.

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2024 - Point n°2

2. Remplacement de deux postes d'adjoint-es à la Maire vacants.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, GEISSMANN Céline, MASTELLI Dominique, OULDI Soraya, RICHARDOT Anne-Pernelle

Conseil municipal du 30 septembre 2024

POINT 2 : Remplacement de deux postes d'adjoint·es à la Maire vacants

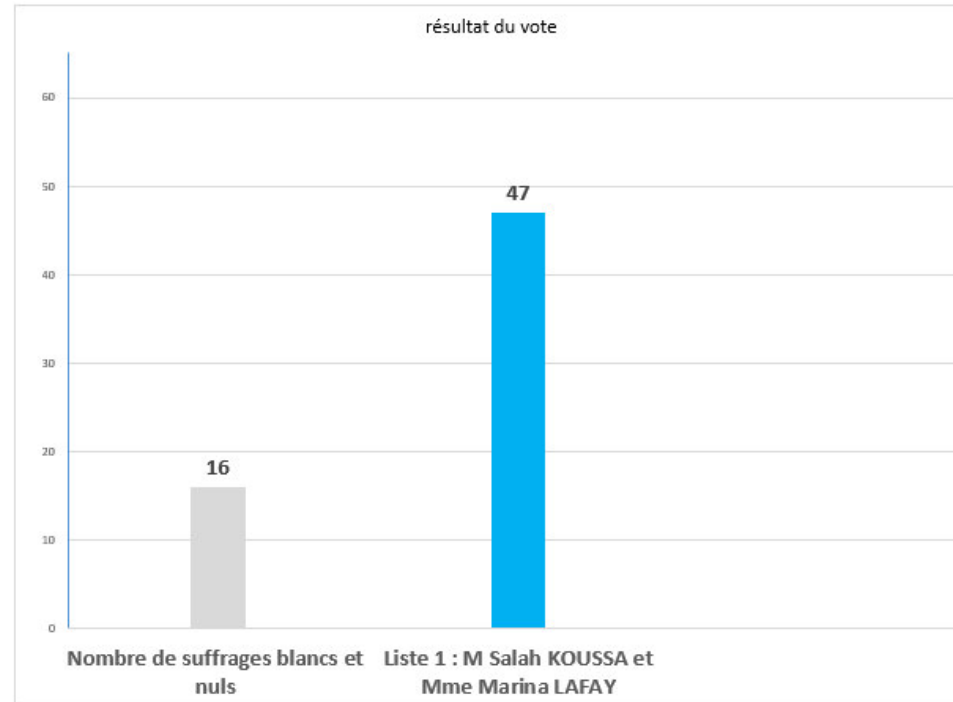
- Élection de deux adjoint·es à la Maire.

- Vote secret élection -

1er tour (à la majorité absolue)

SERVICE DES ASSEMBLEES

Nombre de votants	63
Nombre de suffrages blancs et nuls	16
Nombre de suffrages exprimés	47
Majorité absolue	24
Liste 1 : M Salah KOUSSA et Mme Marina LAFAY	47



Les assesseurs

La secrétaire de séance

La Maire

3. Pour une stratégie renforcée de la politique municipale à destination des personnes âgées.

Pour 51
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

4. Convention-cadre pluriannuelle tripartite de partenariat entre l'Université de Strasbourg et la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MANGIN Pascal, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAETZEL Françoise, SCHALCK Elsa, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

6. Subventions de projets éducatifs en faveur des enfants des écoles primaires de la ville de Strasbourg.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, RICHARDOT Anne-Pernelle, TRAUTMANN Catherine

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 14 à l'ordre du jour : Poursuite des engagements de la ville de Strasbourg dans le soutien de l'accès aux soins de premier recours dans les quartiers populaires.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix + 3

+ 2 voix : Mme Anne-Pernelle RICHARDOT qui détenait la procuration de Mme Caroline BARRIERE a rencontré un problème avec l'application de vote. Elles souhaitaient voter POUR.

+ 1 voix : M. Pierre JAKUBOWICZ s'est abstenu alors qu'il souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix - 1

- 1 voix : M. Pierre JAKUBOWICZ s'est abstenu alors qu'il souhaitait voter POUR.

14. Poursuite des engagements de la ville de Strasbourg dans le soutien de l'accès aux soins de premier recours dans les quartiers populaires.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

JAKUBOWICZ Pierre

17. Requalification du site Heppner à Strasbourg : avis de la ville de Strasbourg sur les objectifs et les modalités de la concertation préalable à la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

BARRIERE Caroline, BREITMAN Rebecca, JAKUBOWICZ Pierre, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, TRAUTMANN Catherine

21. Jardins familiaux : exonérations exceptionnelles du loyer fermage.

Pour 48
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BREITMAN Rebecca, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHOEPFF Patrice, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

23. Charte de la Commission de dénomination des rues et des écoles.

Pour 55
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

24. Dénomination des rues et des écoles 2024.

Pour 52
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DUBOIS Antoine, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliyya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 39 à l'ordre du jour : Acquisition à l'euro symbolique d'un pavillon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et projet d'implantation dans le parc des Romains à Strasbourg - Koenigshoffen Est.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix + 1

+ 1 voix : M. Jean WERLEN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

39. Acquisition à l'euro symbolique d'un pavillon des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et projet d'implantation dans le parc des Romains à Strasbourg - Koenigshoffen Est.

Pour 53
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BEN ANNOU Khadija, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RAMDANE Abdelkarim, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 45 à l'ordre du jour : Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 47 voix + 1

+ 1 voix : M. Jean WERLEN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 5 voix

45. Avis sur l'ajustement du tableau des emplois.



Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 61 à l'ordre du jour : Association Eco-Conseil : mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2025-2028.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 44 voix + 2

+ 2 voix : Mme Véronique BERTHOLLE et M. Jean WERLEN ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 7 voix + 3

+ 3 voix : Mme Catherine TRAUTMANN et M. Jean-Philippe VETTER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER ont rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 0 voix + 2

+ 2 voix : M. Jean-Philippe MAURER qui détenait la procuration de Mme Gabrielle ROSNER-BLOCH a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient s'abstenir.

61. Association Eco-Conseil : mise en place d'une convention pluriannuelle d'objectifs tripartite avec la Ville et l'Eurométropole de Strasbourg pour la période 2025-2028.



Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 62 à l'ordre du jour : Motion présentée par M Pierre JAKUBOWICZ, M Jean-Philippe MAURER et Mme Catherine TRAUTMANN - Pour la préservation de notre patrimoine historique dans le quartier de Koenigshoffen.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 11 voix - 2

- 2 voix : M. Marc HOFFSESS qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 37 voix + 6

+ 2 voix : M. Marc HOFFSESS qui détenait la procuration de M. Hervé POLESI a voté POUR alors qu'ils souhaitaient voter CONTRE.

+ 1 voix : M. Hamid LOUBARDI s'est abstenu alors qu'il souhaitait voter CONTRE.

+ 3 voix : Mme Françoise SCHAETZEL qui détenait la procuration de M. Christian BRASSAC et M. Jean WERLEN ont rencontré un problème avec l'application de vote : ils souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 1 voix - 1

- 1 voix : M. Hamid LOUBARDI s'est abstenu alors qu'il souhaitait voter CONTRE.

62. Motion présentée par M Pierre JAKUBOWICZ, M Jean-Philippe MAURER et Mme Catherine TRAUTMANN -
Pour la préservation de notre patrimoine historique dans le quartier de Koenigshoffen.



Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 63 à l'ordre du jour : Motion présentée par les groupes 'Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire' et 'Strasbourg écologiste et citoyenne' - Dumarey Powerglide : l'industrie automobile a un avenir sur notre territoire, solidarité avec les salarié.e.s dont l'emploi est menacé !

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 51 voix + 1

+ 1 voix : M. Jean WERLEN a rencontré un problème avec l'application de vote et souhaitait voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

63. Motion présentée par les groupes 'Pour la Justice Sociale et l'Ecologie Populaire' et 'Strasbourg écologiste et citoyenne' - Dumarey Powerglide : l'industrie automobile a un avenir sur notre territoire, solidarité avec les salarié.e.s dont l'emploi est menacé !

<p>Pour</p> <p>51</p>
<p>Contre</p> <p>0</p>
<p>Abstention</p> <p>0</p>

ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

64. Motion présentée par Mme Anne-Pernelle RICHARDOT au nom du groupe socialiste 'Faire ensemble'_Strasbourg entend toujours le cri des femmes iraniennes.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZORN Caroline, ZOURGUI Nadia

65. Motion présentée par le groupe 'Pour la Justice Sociale et l'Écologie Populaire' : Pour son avenir, l'humanité n'a d'autre chemin que la Paix : s'engager dans la promotion de la culture de la Paix à Strasbourg.

Pour 47
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PAOLONE Carmen, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLÉES

Point 66 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien à la demande de création d'un poste des polices dans le quartier de la Gare.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 14 voix + 2 - 2

+ 2 voix : M. Jean-Philippe VETTER qui détenait la procuration de Mme Isabelle MEYER a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

- 2 voix : Mmes Véronique BERTHOLLE et Christelle WIEDER ont voté POUR. Elles souhaitaient voter CONTRE.

Contre : 35 voix + 2

+ 2 voix : Mmes Véronique BERTHOLLE et Christelle WIEDER ont voté POUR. Elles souhaitaient voter CONTRE.

Abstention : 5 voix

66. Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Soutien à la demande de création d'un poste des polices dans le quartier de la Gare.

Pour 14	BARRIERE Caroline, BERTHOLLE Véronique, BREITMAN Rebecca, GEISSMANN Céline, JAKUBOWICZ Pierre, KOHLER Christel, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, TRAUTMANN Catherine, WIEDER Christelle
Contre 35	AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARSEGHIAN Jeanne, BRASSAC Christian, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TUFUOR Owusu, VARIERAS Floriane, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia
Abstention 5	BONNAREL Aurélien, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, MIGNOT Germain, TURAN Hulliya

67. Motion : Strasbourg appelle à lever les contrôles aux frontières entre l'Allemagne et la France, réaffirme son attachement à l'espace Schengen et au principe de libre circulation des biens et des personnes.



AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAYIMA Jamila, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, SCHAEZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, TUFUOR Owusu, TURAN Hulliya, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

MAURER Jean-Philippe, MEYER Isabelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, VETTER Jean-Philippe

68. Motion présentée par M. Pierre JAKUBOWICZ - Strasbourg appelle à la libération de Paul Watson.

Pour 49
Contre 0
Abstention 0

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, STEFFEN Joël, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZIELINSKI Carole, ZOURGUI Nadia

Conseil municipal du 30 septembre 2024

SERVICE DES ASSEMBLEES

Point 69 à l'ordre du jour : Motion présentée par M. Nicolas MATT - Strasbourg exprime son soutien aux afghanes et réaffirme son plein attachement à l'égalité entre les genres.

Résultats du vote (cf. détails page suivante) :

Pour : 53 voix + 2

+ 2 voix : M. Joël STEFFEN qui détenait la procuration de Mme Carole ZIELINSKI a rencontré un problème avec l'application de vote. Ils souhaitaient voter POUR.

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

69. Motion présentée par M. Nicolas MATT - Strasbourg exprime son soutien aux afghanes et réaffirme son plein attachement à l'égalité entre les genres.

<p>Pour</p> <p style="font-size: 2em;">53</p>
<p>Contre</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>
<p>Abstention</p> <p style="font-size: 2em;">0</p>

AGHA BABAEI Syamak, ARBEIT Adrien, BARRIERE Caroline, BARSEGHIAN Jeanne, BERTHOLLE Véronique, BONNAREL Aurélien, BRASSAC Christian, BREITMAN Rebecca, BROLLY Suzanne, CASTIGLIONE Joris, CHADLI Yasmina, DREYSSE Marie-Dominique, DRICI Salem, DUBOIS Antoine, DUPRESSOIR Sophie, FELTZ Alexandre, GEISSMANN Céline, GONDREXON Etienne, HAMARD Marie-Françoise, HERRY Jonathan, HOFFSESS Marc, JAKUBOWICZ Pierre, JEAN Anne-Marie, JUND Alain, KOHLER Christel, KOSMAN Aurélie, KOUSSA Salah, LAFAY Marina, LIBSIG Guillaume, LOUBARDI Hamid, MASTELLI Dominique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MAYIMA Jamila, MEYER Isabelle, MIGNOT Germain, MISTLER Anne, NEUMANN Antoine, OZENNE Pierre, PARISOT Sophie, POLESI Hervé, RICHARDOT Anne-Pernelle, ROSNER-BLOCH Gabrielle, SCHAETZEL Françoise, SCHOEPFF Patrice, SOULET Benjamin, TISSERAND Lucette, TRAUTMANN Catherine, VARIERAS Floriane, VETTER Jean-Philippe, WERLEN Jean, WIEDER Christelle, ZOURGUI Nadia